

Recherche

L'économie sociale
et sa filière de
l'aide domestique :
quel avenir pour
l'emploi des femmes?

Octobre 2006

L'économie sociale et sa filière de l'aide domestique : quel avenir pour l'emploi des femmes ?

Étude - L'économie sociale et sa filière de l'aide domestique : quel avenir pour l'emploi des femmes ? Octobre 2006.

Date de publication : 2006-10-01

Auteur : Conseil du statut de la femme

Les membres du Conseil du statut de la femme ont adopté cette recherche en signifiant leur accord par un message électronique entre le 18 et le 27 octobre 2006. L'adoption sera consignée au procès-verbal de la prochaine assemblée des membres, le 8 décembre 2006.

Les membres du Conseil sont Hélène Harvey, présidente par intérim, Teresa Bassaletti, Julie Champagne, Roxane Duhamel, Francine Ferland, Carole Gingras, Guylaine Hébert, R'kia Laroui, Abby Lippman, Danièle Ménard et Charlotte Thibault.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Coordination

José Gauvreau

Recherche et rédaction

Nathalie Roy

Rédaction du résumé

Béatrice Farand

Soutien technique et révision

Francine Bérubé

Éditeur

Conseil du statut de la femme
Service des communications
800, place D'Youville, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 6E2
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-13: 978-2-550-48383-0 (version imprimée)
ISBN-10 : 2-550-48383-9 (version imprimée)
ISBN-13 : 978-2-550-48384-7 (PDF)
ISBN-10 : 2-550-48384-7 (PDF)
© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

AVANT-PROPOS

Au cours de la préparation de cette recherche, plusieurs personnes ont accepté de partager leur expertise et leurs connaissances au regard du secteur de l'économie sociale et des développements qu'il a connus au Québec dans la période récente. Le Conseil du statut de la femme tient donc à les remercier pour leurs commentaires judicieux. Il s'agit de M^{mes} Suzanne Maltais, du ministère de la Santé et des Services sociaux, et Danielle Boileau, de la Régie de l'assurance maladie du Québec, et de M. Xavier Fonteneau, directeur général des politiques régionales et de l'économie sociale au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, et de M. Mario Léonard, de la même direction.

Le Conseil tient aussi à remercier M^{me} Danielle Fournier, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal, M^{me} Michèle Charpentier, professeure à l'École de service social et chercheuse au Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) à l'Université du Québec à Montréal, ainsi que M. Yves Vaillancourt, professeur associé à cette école et membre chercheur du LAREPPS, M. Benoît Caron, directeur général de la Coopérative de développement régional Québec-Appalaches, et M^{me} Marie-Hélène Méthé, du Chantier de l'économie sociale. Enfin, nous remercions tout spécialement les directrices et le directeur des entreprises que nous avons interviewés dans le cadre de cette recherche : M^{mes} Sylvie Dumont, Nathalie Barde, Sylvie Boivin et Lucie Bussière, de même que M. Raymond Morin.

RÉSUMÉ

L'économie sociale n'est pas une réalité nouvelle. Au Québec, cette notion est revenue sur la place publique au cours de la dernière décennie, et de nombreux acteurs ont contribué à édifier les infrastructures sociales que forme aujourd'hui l'économie sociale. Le véritable point de départ de son développement récent fut la Marche des femmes contre la pauvreté, en 1995. Par la suite, le gouvernement a mis en place plusieurs politiques, mesures et programmes visant à soutenir l'économie sociale. Le Conseil du statut de la femme (CSF) s'intègre donc au débat public dès 1995 en organisant un colloque sur les politiques sociales et en publiant, l'année suivante, une recherche sur les enjeux de cette économie pour les femmes. Le CSF veut aujourd'hui mesurer ce qu'il est advenu des gisements d'emploi qui lui sont associés. Cette recherche constitue donc un portrait du travail en économie sociale, en mettant en gros plan le secteur de l'aide domestique où l'on retrouve majoritairement des femmes, à la fois comme travailleuses, comme bénévoles et comme utilisatrices des services.

« L'économie sociale se révèle être une action collective, une mobilisation sociale, inspirée par trois mobiles : les besoins socio-économiques de populations (la nécessité); les aspirations de ces populations à une identité propre (l'identité); l'horizon partagé d'une société démocratique et équitable (un projet de société) », énonce le sociologue Louis Favreau. En voulant répondre à des besoins par la production et la vente de produits ou de services, l'entreprise d'économie sociale (EÉS) poursuit l'objectif économique d'efficacité. En associant des gens qui partagent une condition commune ou la compréhension d'une problématique collective, l'entreprise endosse un objectif social. Et en choisissant la façon de planifier son développement, l'entreprise se donne un objectif politique.

Avec quelque 7 100 entreprises qui la concrétisent, le chiffre d'affaires de l'économie sociale atteint aujourd'hui presque 4,4 milliards de dollars. Ces entreprises emploient 66 000 personnes, dont 50 000 femmes. Le secteur de l'économie sociale se compose de trois familles d'organismes : les coopératives, les mutuelles et les associations au nombre desquelles on retrouve les organisations communautaires autonomes et les organismes à but non lucratif. Deux regroupements les représentent, à l'échelon national, auprès du gouvernement. Il s'agit du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, qui poursuivent des missions voisines, quoique distinctes. Sur le plan régional, les coopératives de développement (CDR) regroupent, en les soutenant, les coopératives actives sur le territoire. Quant au Chantier, il œuvre à l'organisation d'un réseau d'antennes régionales pour relier les participants à l'économie sociale.

Les 101 entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) du Québec offrent des services d'entretien ménager légers ou lourds, d'entretien de vêtements, de préparation des repas sans diète ou d'approvisionnement et autres courses. Ces services prennent place en milieu résidentiel. Les usagers présentent une grande majorité des femmes souffrant d'incapacité, âgées et vivant seules. La dimension relationnelle occupe une place importante dans les tâches des proposées. Bien qu'elle ne soit nullement

reconnue, cette dimension les valorise grandement dans leur travail et entraîne des répercussions positives sur le bien-être des usagères. Les revenus des EÉSAD proviennent du *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique* (PEFSAD), de la clientèle, de subventions et de campagnes de financement. Toutefois, l'ensemble de ces revenus couvre à peine les dépenses des EÉSAD.

Les préposées sont en majorité des femmes âgées de plus de 40 ans, pour la plupart nées au Québec, sauf dans certaines entreprises de la région métropolitaine, et ne possédant généralement pas de diplôme d'études secondaires. Leurs parcours souvent sinueux est fait de petits boulots au salaire minimum et de passages à l'assistance-emploi ou à l'assurance-emploi. Elles travaillent à temps plein ou à temps partiel. Leurs modestes salaires n'ont pas été indexés au coût de la vie depuis 2001. Quant aux avantages sociaux, ils sont rarement supérieurs à ceux prescrits par la Loi sur les normes du travail. Plusieurs facteurs entraînent des risques pour la santé et la sécurité au travail des préposées. Toutefois, les entreprises et les organismes de l'économie sociale font preuve d'un intérêt marqué pour la formation et le perfectionnement de leur main-d'œuvre.

Les réformes apportées au cours des trente dernières années au système de santé et de services sociaux québécois ont créé les conditions d'une demande toujours plus grande de services à domicile. Ces changements amènent un recours de plus en plus important aux EÉSAD et un désengagement de l'État dans ces mêmes services. Le CSF croit à l'idée de base de l'économie sociale, soit la création d'emplois socialement utiles; il ne faudrait donc pas que les emplois créés se substituent à des emplois existants. C'est pourquoi le CSF estime important de suivre de près les réformes apportées au système de santé et de services sociaux ainsi que le développement de l'offre des services aux personnes par les organismes de l'économie sociale et du mouvement communautaire. De plus, l'État doit réaffirmer son appui à l'économie sociale, en donnant à ses promoteurs les moyens de créer et de maintenir des emplois stables et de qualité, en reconnaissant l'autonomie et l'expertise terrain des EÉSAD et en leur apportant le soutien nécessaire pour pouvoir réaliser avec elles un véritable partenariat.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	11
CHAPITRE PREMIER — DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.....	15
1.1 Histoire récente.....	16
1.2 Interfaces avec la politique de développement régional.....	19
1.3 Un développement lié aux politiques sociales	21
CHAPITRE II — L'ÉCONOMIE SOCIALE : UN SECTEUR MULTIDIMENSIONNEL AUX CONTOURS INCERTAINS	25
2.1 Portrait d'ensemble	28
2.1.1 Des entreprises aux statuts juridiques variés.....	28
2.1.2 Structure organisationnelle du secteur	29
2.1.3 Les filières de l'économie sociale.....	31
2.2 Une main-d'œuvre principalement féminine	32
2.3 Le bénévolat.....	34
CHAPITRE III — ANALYSE D'UNE FILIÈRE : LES SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE.....	37
3.1 Les services et les usagers.....	38
3.2 <i>Le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique</i>	40
3.3 Profil des entreprises.....	44
3.3.1 Situation financière	46
3.3.2 Organisation du travail.....	46
3.3.3 Présence syndicale et politiques du travail	47
3.4 Les préposées.....	49
3.4.1 Âge moyen.....	49
3.4.2 Origine ethnique.....	49
3.4.3 Niveau de scolarité.....	50
3.4.4 Situation socioprofessionnelle à l'embauche.....	50

3.5	Conditions de travail des préposées.....	51
3.5.1	Les salaires et les avantages sociaux	52
3.5.2	Les horaires de travail.....	54
3.5.3	La santé et la sécurité au travail.....	55
3.5.4	La formation continue	57
3.5.5	La satisfaction au travail.....	59
CHAPITRE IV	— SOUTIEN À DOMICILE ET VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE : LE DÉFI D'ARTICULER LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE.....	63
4.1	L'approche privilégiée par le gouvernement.....	63
4.2	Les orientations de la Politique de soutien à domicile.....	65
4.3	La vision des entreprises et des groupes communautaires du secteur de l'aide domestique.....	67
4.4	Les positions du Conseil du statut de la femme	68
CONCLUSION.....		71
ANNEXE I	— DESCRIPTION DES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE.....	73
ANNEXE II	— LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES	77
BIBLIOGRAPHIE		79
TABLEAU 1	— ESQUISSE D'UN PORTRAIT STATISTIQUE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ACTIVES AU QUÉBEC EN 2005	27
TABLEAU 2	— RÉPARTITION RÉGIONALE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE, SELON LE STATUT JURIDIQUE, QUÉBEC, 2006-200745	
TABLEAU 3	— BUDGET DE FORMATION ET MASSE SALARIALE DES EÉSAD, QUÉBEC, 2000-2001 À 2002-2003.....	58

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES UTILISÉS

ARUC-ÉS : Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale

CDÉC : Corporation de développement économique communautaire

CDR : Coopérative de développement régional

CHSLD : Centre hospitalier de soins de longue durée

CLD : Centre local de développement

CLSC : Centre local de santé communautaire

CPE : Centre de la petite enfance

CRD : Conseil régional de développement

CRÉ : Conférence régionale des élus

CRÉS : Comités régionaux d'économie sociale

CRÉSQ : Comité régional d'économie sociale de Québec

CRISES : Centre de recherche sur les innovations sociales

CSSMO-ÉSAC : Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire

CSSS : Centre de santé et de services sociaux

CSST : Commission de la santé et de la sécurité au travail

CSF : Conseil du statut de la femme

CTA : Centre de travail adapté

ÉS : Économie sociale

EÉS : Entreprise d'économie sociale

EÉSAD : Entreprise d'économie sociale en aide domestique

FCSADQ : Fédération des coopératives de services à domicile du Québec

FDEÉS : Fonds de développement des entreprises d'économie sociale

FTQ : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec

LAREPPS : Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales

MDÉIE : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

MRC : Municipalité régionale de comté

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

NÉS : Nouvelle économie sociale

OBNL : Organisme à but non lucratif

PDSB : *Programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires*

PEFSAD : *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique*

RAMQ : Régie de l'assurance maladie du Québec

REÉSADQ : Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec

RISQ : Réseau d'investissement social du Québec

RQIIAC : Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire

SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec

TIC : Technologie de l'information et des communications

INTRODUCTION

L'économie sociale est porteuse d'un modèle de développement qui semble prometteur, à l'heure où les politiques de l'État providence ont atteint leurs limites pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Partout, on applaudit le développement de ce tiers secteur de l'économie, particulièrement au Québec où la contribution de l'économie sociale est intrinsèquement liée à l'originalité du modèle québécois.

Lorsqu'il a été remis à l'ordre du jour, au milieu des années 1990, le développement de l'économie sociale suscitait, au Québec, de grandes attentes chez les groupes populaires et particulièrement les groupes de femmes, de même que dans le milieu de la recherche. On a assisté à une croissance soutenue de l'activité dans le secteur de l'économie sociale au cours de la dernière décennie, alors que l'État reconnaissait progressivement les pratiques des mouvements communautaire et coopératif en accordant aux organismes œuvrant dans le secteur un financement accru et en offrant à leurs porte-parole des lieux de concertation. Dans tous les milieux, on vantait la capacité de l'économie sociale de créer des emplois durables et valorisants pour les femmes et son succès à répondre à des besoins laissés en plan par l'économie marchande, besoins que l'intervention, même concertée, des pouvoirs publics s'avérait incapable de satisfaire.

La question fut débattue sur la place publique. Convaincu que les enjeux de l'économie sociale sont particulièrement importants pour les femmes, à la fois comme travailleuses, comme bénévoles et comme utilisatrices des services, le Conseil du statut de la femme (CSF) tenait à participer au débat. Soutenant que la disponibilité de services aux personnes pouvait contribuer à l'intégration durable des femmes au marché du travail et offrir des nouveaux gisements d'emplois, le Conseil était favorable au développement de l'économie sociale. C'est ce qu'il affirmait, en conservant un regard critique quant aux effets attendus sur l'amélioration de la situation des femmes en emploi.

En 1995, dans le cadre d'un colloque sur les politiques sociales, le CSF s'est demandé si les nouveaux gisements d'emplois qu'ouvrait cette économie étaient capables d'améliorer les conditions de vie des personnes exclues du marché du travail, particulièrement les femmes¹. Puis, il a publié, en février 1996, une recherche poussant plus loin sa réflexion sur les enjeux, pour les femmes, de l'économie sociale².

Cette recherche soulignait la nécessité de s'assurer que les emplois créés ne se substituent pas aux emplois existant dans le réseau public de la santé. Elle faisait valoir que ces emplois doivent offrir des conditions salariales décentes et accroître les chances de mobilité des femmes. D'autre part, le Conseil mettait en garde le législateur contre la tentation de miser exclusivement sur l'employabilité en créant des lieux de réinsertion au travail pour les personnes assistées sociales. Il soutenait que la valorisation des

¹ Colloque *Femmes en marche vers l'an 2000 : faire des politiques sociales un tremplin*, actes du colloque tenu le 5 mai 1995 à Montréal, Québec, Conseil du statut de la femme, 1995.

² Chantal MARTEL. *L'Économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, Québec, Conseil du statut de la femme, février 1996.

emplois créés en dépendait et formulait clairement les conditions de succès du développement de l'économie sociale : s'assurer que le besoin existe et que la demande est solvable, organiser l'offre de biens ou de services, c'est-à-dire disposer d'un appareil de production de qualité et d'une main-d'œuvre adéquate, et planifier un montage financier approprié³.

Quelques années plus tard, dans le cadre du débat sur la transformation du réseau de soins et de services de santé, le Conseil, s'interrogeant sur les conséquences que pourrait avoir le virage ambulatoire sur les conditions de vie des femmes, tant utilisatrices que dispensatrices de ces soins, a de nouveau mis en évidence les dilemmes de l'économie sociale. Jusqu'où devait aller le soutien public aux entreprises dispensant les services d'aide domestique tout en créant des emplois de qualité offerts, entre autres, à des femmes qui connaissent une insertion difficile au marché de l'emploi? Il ne fallait pas verser dans une conception étatique de l'économie sociale, mais assurer la qualité des services, briser l'isolement des travailleuses et leur donner des conditions plus avantageuses que celles du travail au noir, encourager le mode de gestion démocratique, mais ne pas délaissier l'efficacité économique⁴.

La présente recherche a pour objet de mesurer ce qu'il est advenu, dans les faits, au Québec, des gisements d'emplois de l'économie sociale. Nous cherchons à connaître l'impact du développement de cette économie en ce qui a trait au nombre d'emplois effectivement créés et maintenus et à mesurer le taux de féminité des entreprises de ce secteur, puis nous analysons les conditions de travail dans ces entreprises pour déterminer si l'économie sociale est demeurée à la hauteur des attentes qu'elle a suscitées. Cette recherche constitue donc un portrait du travail en économie sociale, dans le Québec contemporain, en ciblant le secteur de l'aide domestique où se retrouvent très majoritairement les femmes. Elle tente d'apporter un éclairage sur l'avenir de ce secteur d'emploi pour les femmes.

Après avoir défini, au premier chapitre, l'économie sociale et le contexte de son développement récent, nous traçons, au deuxième chapitre, un portrait d'ensemble de ce secteur. Les statuts juridiques des entreprises, la structure organisationnelle du secteur et les principales difficultés rencontrées dans la mise en place de ces infrastructures sociales sont exposés. Puis, nous chiffrons le nombre d'entreprises, le niveau d'emploi et le taux de féminité prévalant dans les diverses filières qui le composent.

Pour examiner les conditions de travail offertes par les entreprises de l'économie sociale, le troisième chapitre, élément central de cette recherche, s'intéresse à une filière en particulier : celle de l'aide domestique. Plusieurs monographies des entreprises de cette filière ont été réalisées au cours des dernières années : elles ont permis aux experts d'élaborer diverses théories sur la place de la filière dans la société québécoise et sur les conditions de son développement. Nous appuyant sur ces observations et sur leur analyse, nous brossons un portrait des entreprises de la filière de l'aide domestique et de

³ *Idem*, p. 22.

⁴ Conseil du statut de la femme. *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan, coll. : Ginette Plamondon], Québec, le Conseil, mai 2000.

l'organisation du travail qui y est pratiquée. Quant aux conditions financières de ces entreprises, nous recourons, pour les chiffrer, à une enquête du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDÉIE) qui a permis de dresser le portrait financier national des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD). Pour compléter la caractérisation des conditions de travail, nous nous référons aux propos recueillis lors d'entrevues auprès d'un groupe témoin de gestionnaires de telles entreprises. Une description des principales dispositions du *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique* (PEFSAD), consécutivement à sa réforme de mars 2006, projette ce portrait dans le court terme.

Le quatrième chapitre porte sur la nécessaire articulation entre les activités de l'économie sociale en aide domestique et le système public de la santé et des services sociaux, dans le contexte de la désinstitutionnalisation réaffirmée par la Politique de soutien à domicile du ministère de la Santé et des Services sociaux et d'une demande accrue pour ces services liée au vieillissement démographique.

CHAPITRE PREMIER

DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale n'est pas une réalité nouvelle. Au Québec comme dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, ses racines ont traversé plus d'un siècle d'histoire. On trouve dans la littérature d'abondantes références aux expériences menées en France, en Belgique, en Espagne, en Italie, en Suède, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada⁵. Mais il est intéressant surtout d'observer que cette notion est revenue à l'avant-scène dans les pays du nord comme dans ceux du sud, au cours des trois dernières décennies, suscitant un regain d'intérêt au Québec durant la deuxième moitié des années 1990. Le CSF appuiera donc sa définition de l'économie sociale sur un survol des transformations du contexte socio-économique et institutionnel.

Même si elle n'est pas nouvelle, c'est à raison que l'on associe l'économie sociale aux pratiques novatrices, à cause de sa manière particulière de répondre à des besoins socio-économiques et de contribuer au développement collectif. Comme le résume bien le sociologue Louis Favreau :

« Historiquement l'économie sociale se révèle être une action collective, une mobilisation sociale, inspirée par trois mobiles : les besoins socioéconomiques de populations (la nécessité); les aspirations de ces populations à une identité propre (l'identité); l'horizon partagé d'une société démocratique et équitable (un projet de société)⁶. »

Autrement dit, il s'agit d'initiatives populaires combinant les dimensions économique, politique et sociale pour répondre à une demande non satisfaite par le marché. En voulant répondre à des besoins par la production – et la vente – de produits ou de services, l'entreprise poursuit l'objectif économique d'efficacité. En associant des gens qui partagent une condition commune (lieu de résidence ou de lutte pour la survie, chômage, exclusion, pauvreté, par exemple) ou la compréhension d'une problématique collective (pauvreté, vieillissement de la population ou pollution, par exemple), l'entreprise d'économie sociale endosse un objectif social. Et en choisissant la façon de planifier son développement, l'entreprise sociale se donne un objectif politique.

La définition de l'économie sociale, qu'a formulée le Chantier de l'économie sociale, reprend de façon opérationnelle les traits des entreprises et des organismes qui combineront ces objectifs. Cette définition a fait école au Québec, tant sur le terrain que dans le milieu de la recherche, et le législateur s'en est servi pour établir les critères

⁵ Voir notamment Jacques DEFOURNY et José Luis MONZON CAMPOS. *Économie sociale : entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, CIRIEC, Université De Boeck, 1992; André GUESLIN. *L'invention de l'économie sociale : idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Economica, 1998; Benoît LÉVESQUE et William NINACS. *L'économie sociale au Canada : l'expérience québécoise*, Montréal, Les Publications de l'IFDÉC, 1997.

⁶ Louis FAVREAU. *Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive*, Hull, Observatoire en économie sociale et en développement régional, Université du Québec en Outaouais, mars 2005, p. 8.

d'admissibilité au statut d'entreprise d'économie sociale. **Le Chantier fait référence à un ensemble d'activités et d'organismes «issus de l'entrepreneuriat collectif et qui satisfont aux principes suivants :**

- **L'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de se limiter à engendrer des profits et à viser le rendement financier.**
- **Elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État.**
- **Elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs.**
- **Elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus.**
- **Elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective⁷. »**

Les organismes répondant à ces critères sont soit des coopératives, soit des organismes à but non lucratif (OBNL), soit des organismes communautaires ou des associations. Dans le cas des entreprises de services, cette définition reconnaît un rôle central à la participation des personnes utilisatrices des services et des personnes productrices de ceux-ci à la vie démocratique de l'entreprise.

Yvan Comeau définit l'économie sociale premièrement en référence au statut juridique des entreprises qui la pratiquent, deuxièmement par le fonctionnement démocratique de ces entreprises et troisièmement par la nature de leur mission, qui doit être collective et solidaire, tout comme la répartition des profits. Comeau ajoute que les entreprises de l'économie sociale « peuvent inspirer un nouveau modèle de développement, qui reconnaîtrait la place et les avantages respectifs de l'économie sociale, de l'économie privée et de l'économie publique⁸ ».

1.1 HISTOIRE RÉCENTE

Le développement récent de l'économie sociale au Québec doit être associé à la première Marche des femmes contre la pauvreté (intitulée *Du Pain et des roses*) qui, en mai 1995, revendiquait des investissements dans les infrastructures sociales. Les porte-parole de la Marche demandaient que soient mises en place des infrastructures non étatiques pour améliorer la qualité de vie des collectivités, tout en créant des emplois de qualité immédiatement accessibles aux femmes⁹.

⁷ Chantier de l'économie sociale. *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégique*, Montréal, le Chantier, 2000.

⁸ Yvan COMEAU et InterCDC Chaudière-Appalaches. *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région – Chaudière-Appalaches*, l'Islet, Éditions Terres fauves, 2003, p. 12.

⁹ Marie MOISAN. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 1999.

On sait que longtemps avant la première Marche des femmes contre la pauvreté, des centaines d'entreprises exerçaient au Québec les fonctions de l'économie sociale, se conformant aux cinq critères de la définition précédente. En plus d'un secteur coopératif déjà solidement implanté dans l'économie québécoise, le Québec comptait en effet de nombreuses entreprises et de nombreux organismes à but non lucratif (OBNL) qui avaient été créés dans la mouvance de l'action communautaire pour fournir aux personnes des services de proximité que ni l'État ni le marché ne leur offrait. Animé par le réseau des coopératives de développement régional (CDR), le secteur coopératif jouissait déjà d'une présence fortement organisée sur tout le territoire¹⁰. La Marche des femmes contre la pauvreté et le contexte sociopolitique dans lequel elle s'inscrivait ont simplement accéléré le développement de ce tiers secteur.

Tôt après la Marche des femmes contre la pauvreté, le gouvernement avait formé le Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale, pour élaborer une réponse à la revendication d'infrastructures sociales en prévision du Sommet sur l'économie et l'emploi et favoriser la concertation entre les partenaires. En mai 1996, le Comité dépose son rapport. Celui-ci ouvre la voie au développement d'une économie alternative, mettant en scène les organismes communautaires, les coopératives, les entreprises à but non lucratif porteuses d'un projet social et l'État. Ce dernier partenaire, dont la participation est requise selon le Comité pour faciliter le financement des projets et administrer les codes et la justice entourant les entreprises d'économie sociale, aurait à court, moyen et long terme à miser sur des organismes qui se distinguent de l'entreprise privée marchande « en ce qu'ils sont à la recherche d'un profit social dont bénéficie l'ensemble des personnes et des communautés » plutôt qu'aux organismes qui visent à maximiser le profit des actionnaires¹¹. Le rapport du Comité avait démontré qu'en créant de véritables emplois pour les tâches d'éducatrice, d'aidante, de soignante, etc., accomplies de façon informelle par les femmes, le déploiement de l'économie sociale permettrait « enfin, de reconnaître à sa juste valeur le travail souvent invisible et presque toujours dévalorisé des femmes¹² ».

Ce rapport ne fut pas adopté, mais le Groupe de travail sur l'économie sociale a pris le relais du Comité dans la poursuite de l'action pour édifier les infrastructures sociales revendiquées par la Marche des femmes contre la pauvreté. Il devait par la suite être remplacé par le Chantier de l'économie sociale, une corporation autonome conçue

¹⁰ Pour sa part, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, créé sous le nom de Conseil de la coopération du Québec, existe depuis 65 ans et réunit 40 organisations et regroupements coopératifs et mutualistes d'envergure. À lui seul, il représente plus de 3 000 entreprises au Québec, dont près de 2 400 non financières, lesquelles emploient près de 80 000 personnes. Entreprises inaliénables, les coopératives sont à l'abri des prises de contrôle étrangères et réinvestissent dans l'économie locale et régionale. Ces entreprises se caractérisent par leur pérennité présentant un taux de survie nettement plus élevé que les entreprises traditionnelles, et ce, après cinq ans (64 % vs 36 %) ou dix ans (46 % vs 20 %). La croissance de ces dernières années a amené la création de 220 coopératives nouvelles en 2003 et à la diversification dans de nouvelles filières : manufactures, services aux personnes, nouvelle économie, tourisme, culture.

¹¹ Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale. *Entre l'espoir et le doute : rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale*, Québec, le Comité, 1996, p. 69.

¹² *Idem*, p. 67.

comme le « réseau des réseaux » des initiatives de l'économie sociale et créée légalement en 1998¹³.

Présenté lors du Sommet de l'automne 1996, le rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale constituait en fait un Plan d'action de l'économie sociale. Ce rapport, intitulé *Osons la solidarité*¹⁴, a fait consensus. Le gouvernement du Québec et avec lui l'ensemble des partenaires des milieux des affaires, communautaire et syndical, adoptèrent avec le Plan d'action la perspective d'un développement économique faisant place à l'économie sociale.

Comme le résumait bien les auteurs d'un bilan du Plan d'action réalisé à la demande du Conseil québécois de la recherche sociale, auquel s'étaient associés le Sommet du Québec et de la Jeunesse, le Chantier de l'économie sociale et le ministère de la Santé et des Services sociaux,

« Le cadre général de ce Plan d'action se présente comme l'articulation d'un ensemble de programmes et de fonds gouvernementaux et non gouvernementaux (par exemple, le Réseau d'investissement social du Québec ou RISQ) qui se sont associés en vue de mettre sur pied des entreprises et organismes d'économie sociale¹⁵. »

Par la suite, les alliances de partenariat se multiplient entre les acteurs de l'économie sociale et les organismes publics, offrant aux entreprises d'économie sociale (EÉS) de nouvelles perspectives de développement. On a alors littéralement assisté à l'explosion du nombre des entreprises sociales. Dans le secteur de l'aide domestique, par exemple, elles sont passées de 17, en octobre 1997, à 80 au début de 1999, affichant une croissance de 370 % en un peu plus d'un an. Le nombre d'emplois créés dans ce nouveau secteur s'élevait à 1 300 en 1999¹⁶.

Plusieurs auteurs attribuent la résurgence de l'économie sociale survenue il y a trois décennies à la crise de l'emploi qui a frappé les économies capitalistes après « les trente glorieuses¹⁷ ». Alors que les crises économiques laissaient chaque fois le marché du travail dans un état de déséquilibre plus profond et que la poursuite du plein-emploi ne pouvait plus suffire à endiguer la pauvreté, les États sont devenus ouverts à

¹³ Nancy NEAMTAN. *Économie sociale et évaluation : état du dossier au Québec*, Forum sur l'innovation sociale, Washington, OCDE, septembre 2000, p. 4.

¹⁴ Groupe de travail sur l'économie sociale. *Osons la solidarité*, rapport déposé au Sommet sur l'économie et l'emploi tenu à Québec en octobre 1996, adresse Web : <http://www.unites.uqam.ca/econos/rosonsf.htm> (page consultée le 7 mars 2006).

¹⁵ Yvan COMEAU et autres. « L'économie sociale et le Plan d'action du Sommet socioéconomique de 1996 : le bilan des acteurs sur le terrain », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 15, n° 2, 2002, p. 190.

¹⁶ Nancy NEAMTAN et Lorraine SÉGUIN-GOËTZ. « Le réseau de services d'aide domestique : 1 300 nouveaux emplois pour 19 000 clients », *Le Soleil*, 3 février 1999, p. B-11, cité dans Marie MOISAN. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, op. cit., p. 77.

¹⁷ Les années de croissance économique de l'après-guerre, soit les années 1945 à 1975.

l'institutionnalisation des nouvelles pratiques sociales développées sous l'impulsion de la société civile¹⁸.

1.2 INTERFACES AVEC LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

À l'automne 1995, le gouvernement avait mis en place un réseau de comités régionaux d'économie sociale (CRÉS), correspondant aux 16 régions administratives que comptait le Québec à l'époque. Le Secrétariat au développement des régions avait formulé des *Orientations ministérielles à la suite des recommandations du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale*. Ces orientations prévoyaient la création d'une structure régionale vouée au développement de l'économie sociale. Outre les délégués régionaux des ministères concernés par le développement de cette économie, il était établi que les 16 comités régionaux de l'économie sociale incluraient des représentantes du CSF et des groupes de femmes. Aussi le CSF de même que les tables de concertation des groupes de femmes furent-ils officiellement invités à déléguer des représentantes pour siéger au comité de chaque région¹⁹.

Ces orientations ont guidé l'organisation du soutien régional de l'économie sociale. Par la suite, les représentantes du CSF ont cessé de siéger à ces comités, mais la participation des représentantes des groupes de femmes est demeurée assidue. Elle a cependant dû évoluer pour s'adapter aux nouvelles structures de la gouvernance régionale.

Comme se souvient aujourd'hui une intervenante du Chantier de l'économie sociale, les CRÉS entretenaient des liens organiques avec le Groupe de travail sur l'économie sociale et faisait la promotion des initiatives locales auprès des conseils régionaux de développement (CRD). Les CRÉS étaient reconnus par l'État, mais n'étaient pas soutenus financièrement par lui. Ils administraient des enveloppes régionales qu'ils répartissaient entre les projets les plus intéressants soumis par les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale.

Puis, en 1997, avec l'adoption de la *Politique de soutien au développement local et régional*, le mandat de soutenir financièrement l'économie sociale est donné aux centres locaux de développement (CLD) qui se voient confier la gestion du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) nouvellement créé. Ce sont les CLD qui décident de l'enveloppe budgétaire qui sera affectée au développement de l'économie sociale et qui répartissent cette enveloppe entre les projets jugés les plus intéressants pour leurs retombées en ce qui a trait à la création d'emplois et à l'amélioration du milieu socio-

¹⁸ Cette idée est développée notamment chez Louis FAVREAU. *Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive*, op. cit., ainsi que, à propos du Québec, chez Yvan COMEAU et autres. « L'économie sociale et le Plan d'action du Sommet socioéconomique de 1996 : le bilan des acteurs sur le terrain », op. cit.

¹⁹ Conseil du statut de la femme. *Info-Région spécial sur l'économie sociale*, janvier 1996. Ce bulletin régional du CSF présente les orientations ministérielles du Secrétariat au développement des régions. Il inclut une lettre ouverte du Secrétaire adjoint au développement de la région de Montréal aux groupes locaux de femmes de la région de Montréal, qui invite ces groupes à participer au Comité régional de Montréal sur l'économie sociale : « Si ce comité doit réussir, il ne peut le faire d'aucune manière sans la participation des représentantes des groupes locaux de femmes de la région de Montréal; d'autant plus que ce comité régional mise sur le dynamisme et la créativité des citoyennes, tant pour la réalisation de projets d'économie sociale que pour le développement de la région de Montréal. »

économique. Par ce changement d'orientation, les représentantes des groupes de femmes ont cessé de participer au processus d'allocation des fonds, mais leur influence se situe en amont du processus de planification régionale. En effet, les CRÉS, mandatés pour élaborer le volet consacré à l'économie sociale dans la planification stratégique de la région, sont dorénavant composés de personnes représentant les groupes de femmes, comme les mouvements communautaire, coopératif et syndical.

Deux autres familles d'organismes de concertation réunissaient déjà les acteurs locaux du développement économique autour de la question de l'économie sociale : d'une part, les coopératives de développement régional (CDR) et, d'autre part, les corporations de développement économique communautaire (CDÉC), les corporations de développement communautaire (CDC) et les sociétés d'aide au développement de la collectivité (SADC).

Les CDR sont des groupes de ressources techniques soutenus par les pouvoirs publics et qui ont pour mission d'accompagner le développement de coopératives et de regrouper et représenter l'ensemble des coopératives présentes sur un même territoire. Les premières CDR ont fait leur apparition en 1974-1975, mais la plupart ont vu le jour en 1984-1985²⁰. Après cinq années difficiles, le gouvernement du Québec a revu, en 1990, sa politique de financement des CDR. Les CDR disparues renaissent peu à peu et, en 1995, leur réseau devient le partenaire privilégié du ministère de l'Industrie et du Commerce²¹ pour les questions liées au développement des coopératives. Alors qu'elles ne pouvaient adhérer au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité²² auparavant, les CDR en sont devenues membres à partir d'octobre 1989.

Pour leur part, les CDÉC et les CDC²³ sont impliquées de près dans le soutien au développement de l'économie sociale en milieu urbain. Toutefois, les SADC soutiennent la mise sur pied de projets sur le territoire des MRC, en milieu rural et en milieu urbain. Toutes ces corporations réunissent des membres provenant d'horizons variés. À côté des organismes à but non lucratif, on y trouve en effet des organismes issus des mouvements coopératif, institutionnel, communautaire et syndical, des organismes d'insertion, des entreprises privées à but lucratif et des membres individuels. C'est par elles que les fonds fédéraux sont alloués au développement économique local. Les CDÉC de Montréal assument les fonctions des CLD au regard de l'économie sociale, c'est-à-dire qu'elles décident de l'allocation des fonds locaux entre les projets soumis.

²⁰ Les deux premières ont vu le jour en 1974-1975, en tant que Conseil des coopératives de l'Outaouais et que Conseil régional d'intercoopération du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lequel a été dissous peu après, mais en 1984-1985, on assiste à la création de la Coopérative de développement de l'Estrie (CDE), de la Coopérative de développement régional de Québec-Appalaches et de la Coopérative de développement régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean puis en 1986, à celle des CDR de Lanaudière et de Montréal. Cette dernière s'est élargie au territoire de Laval et la CDR de Montérégie est formée en 1999. Source : Fédération des coopératives de développement régional du Québec. *Au diapason d'un réseau de développement coopératif en région*, Québec, la Fédération, juillet 2003, adresse Web : www.fcdrq.coop/insert.php?docid=939 (page consultée le 29 juin 2006).

²¹ Devenu aujourd'hui le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

²² Auparavant, Conseil de la coopération du Québec.

²³ On en dénombre aujourd'hui onze sur l'île de Montréal et quatre dans d'autres régions : Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Gatineau.

Avec l'adoption, en décembre 2003²⁴, de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional, le législateur a confié les responsabilités gouvernementales liées au développement de chaque région au ministre responsable de cette région. Cette loi a aussi institué les conférences régionales des élus (CRÉ). Enfin, les municipalités régionales de comté (MRC) se sont vu confier les responsabilités dévolues aux CLD du développement local et de l'entrepreneuriat.

Aujourd'hui, la participation des femmes aux instances régionales du développement lié à l'économie sociale est modulée selon les régions. Les pôles régionaux de l'économie sociale, qui conseillent les conférences régionales des élus, sont en voie d'être constitués dans toutes les régions.

En 2004, le gouvernement du Canada, convaincu que les mesures de soutien au développement communautaire sont appropriées pour combattre le chômage et la pauvreté là où les politiques traditionnelles ne suffisent pas, a ouvert aux OBNL d'économie sociale les programmes de développement économique en vigueur. Ce fut le cas, par exemple, du *Programme de développement des capacités* qui est offert aux entreprises d'économie sociale depuis avril 2004.

Dans son discours du Trône de mars 2004, le premier ministre Paul Martin a ainsi déclaré : « L'apport (de l'économie sociale) au tissu social et à la vitalité économique de nos municipalités, urbaines et rurales, est réel et grandissant. Les personnes qui consacrent leur vie à ces efforts comprennent le pouvoir de l'économie sociale (...) Et il est grand temps que le gouvernement fédéral le reconnaisse aussi²⁵. »

Cette reconnaissance s'est matérialisée par l'injection de 5,1 millions de dollars sur deux ans (2005-2006 et 2006-2007) dans le programme *Développement des capacités*, dans le but de renforcer l'économie sociale au Québec et de faciliter l'accès des entreprises de ce secteur à des capitaux. On a également assisté à la création du Fonds de capital patient en économie sociale, doté d'une enveloppe budgétaire de 30 millions de dollars sur cinq ans²⁶, dont 1,5 million de dollars pour l'administration de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Le ministre des Finances du Canada, dans son budget de 2006, a amputé le Fonds de 5,7 millions de dollars et écourté d'un an son application qui prendra fin en 2007-2008.

1.3 UN DÉVELOPPEMENT LIÉ AUX POLITIQUES SOCIALES

Le *Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale*, inclus dans les documents budgétaires de 2003-2004, réaffirmait la reconnaissance de l'apport de l'économie sociale par le gouvernement du Québec : « Au cours des dernières années, le

²⁴ À nouveau modifiée en juin 2006 par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

²⁵ Jean-Marc FONTAN, Marguerite MENDELL et Nancy NEAMTAN. « Économie sociale et gouvernement Martin : un premier pas franchi », *Le Devoir*, 22 mars 2004, p. A6-A7.

²⁶ Développement économique Canada. *Le gouvernement du Canada annonce un investissement de 35,1 millions de dollars pour l'économie sociale au Québec*, communiqué de presse du 25 avril 2005.

gouvernement a fait de l'économie sociale une de ses priorités d'action. (...) En outre, des progrès ont été particulièrement significatifs dans les secteurs des centres de la petite enfance, des entreprises d'aide domestique, des entreprises d'insertion et des centres de travail adapté²⁷. »

L'aide accordée par l'État québécois au développement de l'entrepreneuriat collectif, en financement direct des entreprises ou sous forme de contribution à l'achat des services produits, se chiffre alors annuellement à plus d'un milliard de dollars. Les centres de la petite enfance (CPE) reçoivent 85 % de ce montant. Neuf politiques et programmes gouvernementaux définissent les règles de ce soutien public et allouent aux entreprises les fonds correspondants²⁸.

Ces mesures ont été maintenues pour la plupart; certaines ont été intégrées à une série de politiques ou de programmes plus vastes, qui s'avéraient favorables au développement de l'économie sociale. De plus, à la suite du dépôt du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (commission Coulombe), s'est ajoutée à la liste une nouvelle mesure destinée à soutenir les communautés forestières, celles où l'activité économique risque le plus de souffrir de la baisse de la possibilité forestière.

Voici la liste descriptive des politiques, des mesures et des programmes soutenant aujourd'hui l'économie sociale :

- La politique familiale, qui comprend le financement des centres de la petite enfance et qui vise à offrir aux familles des services de garde à contribution réduite. Ces activités canalisent l'essentiel des fonds publics alloués annuellement aux entreprises de ce secteur, soit 1,3 milliard de dollars en 2004-2005.
- Le *Programme d'exonération financière des services d'aide domestique*, permettant aux personnes adultes de bénéficier de services d'entretien ménager, léger ou lourd, et d'aide à domicile à un prix réduit.
- Le *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles des municipalités et dans les services de récupération et de recyclage offerts aux industries*. Les sommes rendues disponibles par le gouvernement du Québec dans le cadre de ce programme totalisent 5,7 millions de dollars pour les années 2005 à 2008.
- Le soutien aux entreprises d'insertion au moyen de l'achat, par Emploi-Québec, des biens et des services produits par ces entreprises.
- Le programme de subvention des centres de travail adapté.

²⁷ Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. *Prioriser l'emploi et la solidarité – Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale – Budget 2003-2004*, Québec, le Ministère, 2004, p. 14-16.

²⁸ Jean-Marc FONTAN, Marguerite MENDELL et Nancy NEAMTAN. « Économie sociale et gouvernement Martin : un premier pas franchi », *op. cit.*

- La politique de périnatalité, qui vise à regrouper les services prénatals, postnatals et périnatals dans des entreprises d'économie sociale et à favoriser leur accessibilité à l'ensemble des familles québécoises.
- Le *Programme d'aide au fonctionnement pour les médias communautaires*, qui contribue au financement des radios, des médias écrits et des télévisions communautaires, la subvention représentant en moyenne 15 à 20 % du budget de ces médias.
- Le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale.
- Le Régime d'investissement coopératif.
- AccèsLogis Québec, un programme d'aide financière qui favorise la réalisation de logements sociaux et communautaires pour des ménages à revenu faible ou modeste ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.
- La mesure de soutien au développement d'entreprises d'économie sociale pour les communautés forestières.

S'ajoutent à cet ensemble de mesures des programmes d'aide technique et de formation à la gestion qui sont offerts par les ministères sectoriels du Québec et par Ressources humaines et Développement économique Canada aux promoteurs et aux promotrices des projets de l'économie sociale.

En 2006, au gouvernement du Québec, le Bureau de l'économie sociale qui relève du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation définit les orientations en matière de soutien aux entreprises du secteur et coordonne l'action des ministères et des organismes au regard de l'économie sociale. Le Bureau coordonne aussi les liaisons avec les organisations externes chargées de promouvoir l'économie sociale. De 1997 à 2002, l'économie sociale a été rattachée au Conseil exécutif et, par la suite, au ministère des Finances.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation participe au financement du Réseau d'investissement social du Québec, avec sept partenaires du secteur privé : Alcan ltée, la Banque de Montréal, la Banque royale du Canada, le Cirque du Soleil, le Groupe Jean Coutu, Imasco ltée et le Mouvement des caisses Desjardins. Ce réseau a été mis sur pied en novembre 1997. Il s'agit d'un fonds de capital de risque à but non lucratif dont la mission est de rendre accessible un financement adapté à la réalité des EÉS.

Le MDÉIE est par ailleurs le gestionnaire du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS), créé simultanément à la constitution des CLD, dans l'optique de soutenir financièrement les entreprises sociales (OBNL et coops). De 1998 à 2001, le FDEÉS gérait les programmes visant à « stimuler l'émergence de projets viables au sein d'entreprises d'économie sociale et soutenir la création d'emplois durables en leur offrant un support financier²⁹ ». Cependant, avec le dépôt du Budget 2004-2005, la

²⁹ Site Internet de l'Association des centres locaux de développement du Québec, adresse Web : <http://66.36.242.105/acldq.qc.ca/francais/cld/econsocial.php> (page consultée le 27 février 2006).

pérennité du FDEÉS a cessé d'être assurée, ce fonds cédant la place aux fonds locaux de développement, où il n'y a plus d'enveloppe réservée à l'économie sociale pas plus qu'à d'autres secteurs d'activité.

La Société d'habitation du Québec gère le programme AccèsLogis, dont l'objectif est de soutenir le développement de l'habitation communautaire. Le soutien prend la forme de financement à la réalisation de projets d'acquisition ou de rénovation de logements en propriété collective. Les fonds proviennent des gouvernements du Québec et du Canada. Au Québec, le quart des logements locatifs construits au cours des deux dernières années appartient à des entreprises d'économie sociale.

Ce chapitre a montré comment les interventions publiques sectorielles et les initiatives menées sur le terrain par les entreprises et par les groupes communautaires se sont combinées pour façonner le secteur de l'économie sociale présent aujourd'hui au Québec. Le prochain chapitre aura pour objet de tracer un portrait chiffré de ce secteur, afin de le situer à l'échelle macroéconomique, et de décrire les grandes filières qui le composent.

CHAPITRE II

L'ÉCONOMIE SOCIALE : UN SECTEUR MULTIDIMENSIONNEL AUX CONTOURS INCERTAINS

Il n'est pas aisé de circonscrire avec précision le domaine de l'économie sociale. Même si l'on voulait se limiter aux entreprises fournissant les biens ou les services de l'économie sociale, il serait ardu de les dénombrer, en raison non seulement de la nature des activités visées, mais aussi de la dynamique propre à l'économie sociale. On connaît avec exactitude le nombre de coopératives au Québec, leur chiffre d'affaires par catégorie, le nombre de membres inscrits et le nombre d'emplois dans ces entreprises qui sont assujetties à la Loi sur les coopératives; le MDÉIE exerce un suivi systématique des activités du secteur coopératif et en publie les résultats annuellement (avec un délai de deux ans). C'est plutôt du côté des organismes à but non lucratif que les problèmes de suivi se posent. D'ailleurs, toutes et tous s'accordent à dire qu'on ne peut connaître avec précision le nombre d'entreprises actives et encore moins le nombre d'emplois générés³⁰.

Un retour sur la définition des EÉS nous donnera une première explication de cette apparente impossibilité. La définition du Chantier stipule qu'une activité d'économie sociale menée au sein d'une entreprise existante devient elle-même une entreprise d'économie sociale. De plus, comme le mouvement communautaire auquel elle est intrinsèquement liée, l'économie sociale est mouvante. Dictée par les besoins sociaux parfois criants, elle existera bien souvent avant d'être reconnue et avant que les possibilités de financement soient arrêtées pour assurer sa pérennité.

Par ailleurs, l'économie sociale constitue un secteur différent par essence des secteurs industriels, qui sont associés chacun à un produit ou à une filière spécifique. Les entreprises de l'économie sociale, quels que soient les produits ou les services qu'elles offrent, sont regroupées sous un même parapluie, sur la base de leur mode de production et d'affectation des bénéfices, lequel se démarque des lois du marché. C'est le premier principe de la définition précédente : les EÉS poursuivent un intérêt collectif (servir les membres) plutôt que la seule maximisation des profits financiers.

Dans chaque filière de l'économie sociale, il existe une ou deux associations créées pour regrouper et informer les entreprises. Ces associations disposent d'une bonne connaissance des membres du réseau et elles la développent au moyen de sondages ou d'enquêtes. Il s'agit de sources d'information fiables, mais qui ne peuvent être exhaustives, les entreprises d'un secteur n'étant jamais toutes réseautées. Dans ce portrait, que nous considérons comme un point de départ plutôt que comme une image

³⁰ Il n'existe pas de répertoire des EÉS. C'est d'ailleurs pourquoi le Chantier de l'économie sociale, conjointement avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC), travaille à mettre sur pied un répertoire regroupant ces entreprises avec les organismes de l'action communautaire afin, « notamment, de favoriser le réseautage, de mettre en valeur le travail des acteurs de l'économie sociale et d'accroître le rayonnement de l'ÉS ».

achevée, il faudra donc nous contenter d'estimer approximativement le poids des différentes filières de l'économie sociale présentes aujourd'hui au Québec.

Le tableau suivant se base sur les informations contenues dans le plus récent portrait statistique produit par le Chantier de l'économie sociale³¹. Les rapports annuels des regroupements d'entreprises d'économie sociale ont été consultés et des contacts ont été établis avec les directions ou les présidences de ces associations ou fédérations pour mettre à jour les données, lorsqu'il existait des renseignements plus récents. Des contrôles effectués à l'aide de sources additionnelles nous ont permis de nous assurer que les renseignements combinés étaient compatibles malgré les sources multiples. Ainsi, par exemple, les données du sous-total « services à la personne », obtenues par l'addition des données des six premiers secteurs que l'on trouve dans ce tableau, ont été comparées de façon concluante aux données correspondantes publiées dans les documents budgétaires de 2003-2004³².

À l'instar du Chantier, nous excluons de ce portrait les données regardant les mutuelles, les coopératives financières, les deux plus grandes coopératives agricoles et les coopératives de travailleurs actionnaires. Il faut dire que la mission de ces coopératives s'apparente davantage à celle des entreprises concurrentielles marchandes qu'à celle des entreprises d'économie sociale.

³¹ Site Internet du Chantier de l'économie sociale, adresse Web : www.chantier.qc.ca (page consultée le 11 mai 2006).

³² Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. *Prioriser l'emploi et la solidarité – Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale – Budget 2003-2004, op. cit.*

TABLEAU 1 — Esquisse d'un portrait statistique des entreprises d'économie sociale actives au Québec en 2005

Secteur	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Nombre de bénévoles	Chiffre d'affaires	Sources du financement public
Aide domestique ¹	103	6 024	n.d.	92,0	RAMQ
CPE ²	1 005	28 500	n.d.	797,0	MFACF
Entreprises adaptées ³	44	1 050	300	117,0	Emploi-Québec
Entreprises d'insertion ⁴	42	600	n.d.	50,0	Emploi-Québec
Centres de périnatalité ⁵	10	157	535	3,6	MSSS
Coops funéraires ⁶	31	250	500	22,1	MDÉIE
SOUS-TOTAL Services à la personne	1 235	36 581	n.d.	1 081,7	
Habitation communautaire ⁷	1200 groupes coop et 900 OBNL	155	n.d.	153,3	SHQ, SCHL et municipalités
Forêt	71	4 879	--	435,1	MRNF
Agroalimentaire	294	4 875	--	n.d.	MDÉIE
Ressourceries ⁸	47	732	150	17,2	MDÉIE, Recyc-Québec
Culture	1 522	8 375	n.d.	160,0	MCC
Médias communautaires et TIC ⁹	115	598	3 907	32,0	MCC
Tourisme social	1 037	7 915	n.d.	197,8	MAMR
Coops scolaires	103	1 003	n.d.	124,1	MELS
Autres	566	794	n.d.	n.d.	
SOUS-TOTAL Autres services	5 855	29 326	n.d.	n.d.	
TOTAL	7 090	65 907		4 374,6	

Source principale : Chantier de l'économie sociale. Sauf indication contraire, les données sont tirées du tableau que l'on retrouve sur le site Internet du Chantier à l'adresse : www.chantier.qc.ca sous l'onglet L'Économie sociale, Portraits statistiques.

- 1 Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. *Portrait 2003 des entreprises en aide domestique*, [réalisé par : Jocelyne Chagnon, coll. : France Boutin et autres], Québec, le Ministère, 2004, p. 14.
- 2 Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Direction des politiques de main-d'œuvre et des ressources du réseau. Données recueillies verbalement sur le nombre de CPE actifs en date du 28 février 2006 et sur le nombre d'emplois au 1^{er} avril 2005. Ces nombres reflètent la situation qui prévalait avant la réforme des services de garde en milieu familial, entrée en vigueur le 1^{er} juin. À savoir s'ils seront modifiés sensiblement, les opinions diffèrent. Au Ministère, on estime que la réforme occasionnera surtout des transferts d'emplois et que les pertes resteront marginales, mais à l'Association des CPE, on estime que jusqu'à 1 000 emplois pourraient être perdus.
- 3 Données recueillies verbalement auprès du Conseil québécois des entreprises adaptées. Les entreprises ont pour mission de procurer des emplois à des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Leur financement, qui relève de l'Office des personnes handicapées du Québec, a été transféré à Emploi-Québec dès avril 2006.
- 4 Données recueillies verbalement auprès du Collectif des entreprises d'insertion du Québec.
- 5 Données recueillies verbalement auprès du Réseau des centres de ressources périnatales du Québec.
- 6 Données recueillies verbalement auprès de la Fédération des coopératives funéraires du Québec. Outre les 27 membres de la Fédération, on dénombre 4 coops non membres.
- 7 Données recueillies verbalement auprès de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec.
- 8 Données recueillies verbalement auprès du Réseau des ressourceries.
- 9 Comité directeur sur les médias communautaires. *Les médias communautaires au Québec : état de la problématique*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2005, p. 9.

2.1 PORTRAIT D'ENSEMBLE

Il se dégage de l'historique esquissé au chapitre précédent que de nombreux acteurs ont contribué à édifier, dans le contexte québécois, les infrastructures sociales que forme aujourd'hui l'économie sociale. Nous avons vu, en effet, comment le croisement d'initiatives locales et de nouvelles politiques économiques et sociales a donné lieu à une certaine institutionnalisation de l'économie sociale, processus que Favreau a assimilé à l'établissement « de dispositifs permanents de médiation entre ces initiatives et le service public³³ ».

2.1.1 DES ENTREPRISES AUX STATUTS JURIDIQUES VARIÉS

Le secteur se compose d'organismes appartenant à trois familles ou « composantes stratégiques » : les coopératives, les mutuelles et les associations. Cette dernière famille comprend les organisations communautaires autonomes et les organismes à but non lucratif (OBNL) produisant des biens et des services utiles socialement. Quant aux coopératives, on en distingue cinq types : coopératives de producteurs, de consommateurs, de travail, de travailleurs actionnaires et de solidarité. Les mutuelles, issues des sociétés d'entraide, sont des entreprises d'économie sociale actives dans le domaine de l'assurance³⁴. Le présent chapitre s'intéresse aux entreprises d'économie sociale marchande, qu'elles appartiennent au mouvement coopératif ou au mouvement associatif.

Les coopératives et les OBNL participent au développement d'ensemble de la société avec la même visée première : « s'associer pour entreprendre autrement³⁵ ». Selon la typologie de Defourny et de Develtere, les organismes des deux types remplissent les mêmes objectifs et mènent des activités similaires – production de biens et de services marchands³⁶. Les porteurs du projet sont des regroupements de personnes ne détenant aucune participation au capital, dans le cas des OBNL alors qu'ils sont collectivement propriétaires dans le cas des coopératives. Les deux types d'entreprises se distinguent en outre par le mode d'affectation des surplus. Les coopératives contribuent à l'impôt des compagnies et prévoient, dans certains cas, le versement de ristournes à leurs membres, ce que ne font pas les OBNL. À des fins fiscales, il est possible pour une coopérative d'être assimilée à un OBNL.

Leurs ressemblances n'empêchent toutefois pas les deux familles d'organismes d'obéir à des légitimités particulières. Comme le résume Favreau, leur histoire, marquée par les phases successives de leur institutionnalisation, a légué à chacune une culture organisationnelle propre, des financements distincts et des filiations internationales

³³ Louis FAVREAU. *Développement social au Québec : le renouvellement des stratégies de développement des communautés de 1990 à aujourd'hui*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, novembre 2005.

³⁴ Comme mentionné précédemment dans ce chapitre, les données regardant ces entreprises sont exclues du présent portrait, étant associées à de l'économie sociale concurrentielle.

³⁵ Danièle DEMOUSTIER. *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, La Découverte, 2003, (Coll. : Alternatives économiques).

³⁶ Typologie reprise et adaptée dans : Louis FAVREAU. *Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : essai d'analyse politique*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, mai 2005.

propres. Elles se différencient en outre par les liens qu'elles entretiennent avec les pouvoirs publics « qui leur ont conféré des statuts juridiques particuliers et des capacités d'influence spécifique³⁷ ».

2.1.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SECTEUR

Au Québec, deux regroupements représentent, à l'échelon national, les entreprises d'économie sociale marchande et sont à ce titre les interlocuteurs du gouvernement. Il s'agit du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Tout comme les organismes qu'ils représentent, ces deux regroupements poursuivent des missions voisines quoique distinctes.

Le Chantier est un OBNL composé de personnes représentant les mouvements coopératif et syndical, les groupes de femmes, les réseaux de développement local, le mouvement communautaire et les milieux de la culture et de l'environnement. Sa « principale mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec et, ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de notre économie³⁸ ».

De son côté, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, créé au début des années 1940, est administré par des représentants de tout le mouvement coopératif, le mouvement Desjardins, Agropur, La Coop fédérée et le Groupe Promutuel en tête. La taille variable des membres n'empêche pas les décisions d'être prises, au sein de ce Conseil, suivant le principe coopératif : « un membre, un vote ». Parmi ses administrateurs, on trouve aussi des représentants de la Fédération des coopératives de développement régional du Québec et des fédérations ou confédérations sectorielles (habitation, services à domicile, ...). Le Conseil « poursuit la mission de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois³⁹ ».

En outre, dans chaque filière de l'économie sociale, les entreprises peuvent adhérer à un ou à plusieurs regroupements de nature sectorielle associés à la vision coopérative ou associative de la production des services dans cette filière. Par exemple, les EÉSAD sont représentées par la Fédération des coopératives de services à domicile du Québec (FCSADQ) ou par le Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec (REÉSADQ) qui, contrairement à la Fédération, admet dans ses rangs les organismes et les entreprises de la filière sans restriction quant au statut juridique.

Il n'existe pas de frontière étanche entre les deux familles d'organismes et certains d'entre eux choisissent d'adhérer aux deux regroupements. C'est le cas, par exemple, de la Confédération québécoise des coopératives d'habitation et du Regroupement

³⁷ *Idem*, p. 7.

³⁸ Site Internet du Chantier, adresse Web : <http://www.chantier.qc.ca/> (page consultée le 28 juin 2006).

³⁹ Site Internet du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, adresse Web : <http://www.coopquebec.coop/conseil/mission/> (page consultée le 28 juin 2006).

québécois de la coopération du travail. Cependant, ce choix de la double affiliation serait condamné à la marginalité puisque, dans le milieu, on a tendance à voir ceux qui le pratiquent comme étant « de l'autre bord » même si ces groupes veulent se poser en trait d'union⁴⁰. Ceci laisse tout de même entrevoir certaines zones de tensions entre les composantes associative et coopérative de l'économie sociale.

Ces zones de tension se révéleront parfois à l'occasion des consultations publiques. Ce fut le cas, par exemple, lors de la Commission d'étude sur la santé et les services sociaux⁴¹, lorsque deux regroupements des entreprises d'une même filière ont défendu des positions diamétralement opposées. Dans le mémoire qu'elle déposait à la commission Clair, la Fédération des coopératives de services à domicile du Québec (FCSADQ) s'est clairement prononcée en faveur de l'élargissement du panier de services d'aide domestique. La FCSADQ recommandait en effet au gouvernement « d'élargir la couverture de services du PEFSAD pour inclure notamment les services de répit-gardiennage en établissant les exigences appropriées selon les profils d'utilisateurs » et de « considérer les services d'activités de la vie quotidienne dans les services ouverts à des entreprises coopératives ayant établi des protocoles d'entente avec le centre local de santé communautaire (CLSC) du territoire⁴² ». Quant au Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec (REÉSADQ), il s'objectait à l'idée d'élargir le panier des services tarifés. En effet, à l'instar du Chantier d'économie sociale⁴³, il a recommandé à la commission Clair « que toute ouverture des champs d'activité aux EÉSAD renforce les consensus entre les différents partenaires à l'origine des consensus du Sommet de 1996 » et « que toute ouverture des champs d'activité aux EÉSAD soit accompagnée de budgets suffisants pour assurer accessibilité, équité et gratuité pour les personnes démunies ou en perte d'autonomie qui bénéficient actuellement de services gratuits⁴⁴ ». La dissension qui s'est alors exprimée entre les deux regroupements reflète la diversité des intérêts qu'impliquent, au sein d'une même filière, l'appartenance des entreprises à une forme juridique particulière et leur adhésion à l'idéologie dominante dans leur famille.

À l'échelon régional, les coopératives de développement régional (CDR) regroupent, en les soutenant, les coopératives actives sur le territoire. Par ailleurs, le Chantier œuvre actuellement à l'organisation d'un réseau d'antennes régionales appelées « pôles régionaux », pour relier les participants à l'économie sociale, qu'il s'agisse d'entreprises à but non lucratif ou de coopératives. Il table, pour ce faire, sur les ressources en place,

⁴⁰ Louis FAVREAU. *Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : essai d'analyse politique*, op. cit.

⁴¹ La commission Clair, tenue à l'automne 2000.

⁴² Fédération des coopératives de services à domicile du Québec. *Mémoire présenté devant la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, la Fédération, 2000, p. 25.

⁴³ Il faut dire que la position défendue par le Chantier l'était aussi par de nombreux organismes dont le Conseil du statut de la femme, le Conseil de la santé et du bien-être, l'Association des CLSC et des CHSLD du Québec, la Coalition Solidarité Santé, des groupes d'utilisateurs (personnes handicapées, personnes âgées, aidants naturels, etc.) et des centrales syndicales. Source : Jacques FOURNIER. *Le terrain de tous les dérapages*, lettre d'opinion publiée sur le site Internet de Interaction communautaire, le 11 janvier 2001.

⁴⁴ Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec. *Mémoire sur le financement de la santé*, [recherche et rédaction : M. Corbeil et J.-Y. Bernard], La Prairie, le Regroupement, septembre 2000, p. 27.

soit les CDÉC, les CDR et les CLD. Initié à Montréal, durant les années 1980, en lien avec le mouvement communautaire, le réseau des pôles régionaux d'économie sociale est en voie d'être complété⁴⁵.

2.1.3 LES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le tableau de la page 27 répartit les emplois entre 15 domaines d'activité ou filières caractérisés par le type de produits ou de services offerts (à l'exception du dernier, qui regroupe les activités autres que celles précisées dans les catégories précédentes). La variété des activités menées par les entreprises de l'économie sociale est à mettre en relation avec la variété des projets acceptés à l'issue du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996⁴⁶. En effet, si l'on se réfère à la liste de ces projets, il appert que plusieurs des filières de l'économie sociale qui se sont développées par la suite correspondent à l'un ou l'autre des projets acceptés (ex. : services d'aide à domicile, centres de services périnataux, création d'emplois pour personnes handicapées dans les centres de travail adapté (CTA), mise en place d'un réseau de ressourceries, centres de la petite enfance, fonds d'habitation communautaire, « Journées nationales de la culture », etc.). Ceci démontre, selon nous, l'effet structurant qu'aura eu le plan d'action d'économie sociale, *Osons la solidarité*, sur l'économie du Québec.

Une brève présentation de chaque filière aidera ici à prendre conscience de la variété des domaines touchés. Plus de détails sont fournis dans la description des filières figurant à l'annexe I :

Aide domestique : les entreprises d'aide domestique offrent des services d'entretien ménager léger, d'entretien ménager lourd, d'entretien des vêtements, de préparation des repas sans diète ou d'approvisionnement et autres courses.

Centres de la petite enfance : les entreprises appartenant au réseau des CPE sont des organismes à but non lucratif qui offrent aux enfants d'âge préscolaire des services de garde éducatifs et aux parents, l'avantage de contributions réduites pour ces services.

Entreprises adaptées : les entreprises adaptées emploient une majorité de personnes handicapées qui, en raison de leurs incapacités, sont considérées non compétitives sur le marché régulier du travail.

Entreprises d'insertion : les entreprises d'insertion répondent à des besoins de formation et d'accompagnement de personnes en sérieuses difficultés d'intégration au marché du travail, dans un objectif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion.

⁴⁵ Chantier de l'économie sociale. *État de situation au 6 juin 2006 – Pôles régionaux d'économie sociale*. Document interne.

⁴⁶ D'après le Comité de suivi des décisions du Sommet, 24 projets de création d'emplois dans le secteur de l'économie sociale touchant plusieurs secteurs d'activité ont été acceptés par le gouvernement au Sommet sur l'économie et l'emploi. Source : Ministère du Conseil exécutif, adresse Web : http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=1530&table=0 (page consultée le 9 novembre 2005).

Centres de ressources périnatales : les centres de ressources périnatales offrent aux familles un éventail d'activités et de services de soutien en périnatalité, en complément des services offerts par le réseau public.

Coopératives funéraires : les coopératives funéraires sont des associations de personnes regroupées en vue de satisfaire leurs besoins en services funéraires.

Habitation communautaire : les organismes bénéficiant des programmes gouvernementaux d'aide à la réalisation de logements sociaux et communautaires sont regroupés dans ce sous-secteur.

Forêt : les coopératives forestières forment la plus grande partie du groupe des entreprises de l'économie sociale dans le secteur forestier, mais on y trouve aussi les initiatives de gestion multiresources prenant place dans le milieu forestier.

Agroalimentaire : les coopératives agricoles (à l'exception des deux plus grandes et des coopératives de travailleurs) et les coopératives d'alimentation sont regroupées dans cette filière.

Ressourceries : les entreprises de cette filière œuvrent dans la gestion de matières résiduelles. Elles récupèrent ces matières et vendent les produits recyclés.

Culture : on trouve parmi ces entreprises les cercles d'artistes et les organismes formés pour organiser la tenue des Journées nationales de la culture.

Médias communautaires et TIC : les médias communautaires sont des télévisions, des radios et des médias écrits de propriété collective.

Tourisme social : les entreprises de cette filière ont pour mission de combler les besoins en infrastructures d'hébergement des organismes nationaux de loisirs.

Coopératives scolaires : les coopératives en milieu scolaire sont des associations visant à offrir aux clientèles scolaires du matériel pédagogique au coût le plus bas possible.

2.2 UNE MAIN-D'ŒUVRE PRINCIPALEMENT FÉMININE

Les sources consultées ne nous ont malheureusement pas permis de ventiler les emplois selon le sexe dans chacun des sous-secteurs ou des filières de l'économie sociale du tableau, mais des données couvrant l'ensemble du secteur nous permettront d'estimer la proportion des emplois détenus par des femmes. Cette question est cruciale dans le cadre de la présente recherche, puisque les femmes sont au cœur de la nouvelle économie sociale.

Une enquête menée pour le Comité régional d'économie sociale de Québec (CRÉSQ) en 2001, auprès des entreprises de l'économie sociale de la région de Québec⁴⁷, a montré que les femmes occupent la majorité des emplois dans ces entreprises, qu'il s'agisse des emplois administratifs ou des emplois de production. Il en ressort que, dans la région, 68 % des emplois hors programmes, excluant ceux des personnes engagées à partir de programmes d'insertion, d'employabilité ou du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, sont occupés par des femmes. Les activités d'insertion ou d'employabilité – emplois de transit pour les personnes aidées – sont les services produits par les employées et les employés hors programmes qui, eux, restent à l'emploi de l'entreprise après l'achèvement de ces activités.

L'enquête permet aussi de comparer le taux de féminité de la main-d'œuvre selon la forme juridique des entreprises : les femmes représenteraient 75 % de la main-d'œuvre des OBNL de la région alors que la main-d'œuvre des coopératives se composerait de femmes à 54 %. Cette différence est déterminante pour la présence des femmes en économie sociale puisque l'on sait que les parts relatives des OBNL et des coopératives varient selon les régions. À Québec, par exemple, parmi les organisations ayant répondu à l'enquête, les trois quarts (74,8 %) sont des OBNL, 22,7 % sont des coopératives et 2,5 % ont un autre statut juridique.

Par comparaison, une enquête sociologique portant sur les retombées du communautaire et de la nouvelle économie sociale⁴⁸ en Chaudière-Appalaches nous dit que les femmes forment la majorité de la main-d'œuvre de ce secteur. En Chaudière-Appalaches, 85,2 % des personnes employées (toutes tâches confondues) dans le communautaire et la nouvelle économie sociale (NÉS) sont des femmes et seulement 14,8 % sont des hommes. Par ailleurs dans cet ensemble, 87,2 % des organismes sont des OBNL et 12,8 % sont des coopératives.

Alors qu'à Québec, selon l'enquête du CRÉSQ, les femmes occupent 42,2 % des sièges aux conseils d'administration des entreprises de l'économie sociale, en Chaudière-Appalaches, les conseils d'administration des entreprises et des organismes du communautaire et de l'économie sociale se composent à 65 % de femmes.

Si l'on distingue maintenant les organismes communautaires de ceux de la NÉS, les femmes occupent 84,6 % des emplois dans les premiers alors qu'elles occupent 76,6 %

⁴⁷ Anim'Action. *Portrait de l'économie sociale dans la région de Québec*, Québec, Comité régional d'économie sociale région de Québec, décembre 2001. Un questionnaire a été envoyé à chacune des 513 organisations recensées dans la région et les réponses de 119 organismes ont été compilées pour dresser ce portrait.

⁴⁸ Par « nouvelle économie sociale », Yvan Comeau, auteur de l'enquête, fait référence aux entreprises nées dans un contexte semblable à celui des organismes communautaires et partageant de ce fait les caractéristiques de ce contexte. La nouvelle économie sociale regroupe des entreprises apparues depuis le début des années 1970 et dont les activités se rattachent aux différentes facettes des conditions de vie (logement, garde d'enfants, aide domestique, loisirs, insertion sociale et professionnelle, etc.).

des emplois de la NÉS. Fait à remarquer, elles occupent la quasi-totalité (96,6 %) des emplois dans les centres de la petite enfance⁴⁹.

Dans l'ensemble de l'économie sociale, on estime que sur les 66 000 emplois du secteur⁵⁰, plus de 50 000 sont occupés par des femmes.

2.3 LE BÉNÉVOLAT

Au nombre des emplois créés et maintenus dans les entreprises de l'économie sociale, il faut ajouter l'activité bénévole que canalisent les entreprises de ce secteur. Dans tous les domaines où se sont développées des entreprises d'économie sociale et particulièrement dans ceux des services personnels, les employées et les employés sont susceptibles d'allonger leur semaine de travail en effectuant un certain nombre d'heures de travail bénévolement. En outre, des milliers de personnes bénévoles se mobilisent pour contribuer à l'œuvre d'un ou de plusieurs organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale, pour assurer la production des services attendus par la collectivité ou pour organiser la dispensation de ces services.

L'enquête sur les retombées du communautaire et de la nouvelle économie sociale permet de chiffrer le nombre de bénévoles rattachés à un organisme ou une entreprise de Chaudière-Appalaches et le nombre d'heures fournies annuellement par les bénévoles. Selon cette enquête, les organismes comptent en moyenne sur le travail de 39,1 bénévoles chacun, ce nombre augmentant avec l'âge de l'organisme. Les femmes représentent les trois quarts de la main-d'œuvre bénévole. Si on exclut les heures consacrées par les membres des conseils d'administration, les bénévoles fournissent à chaque organisme une moyenne de 1 027,1 heures par année. Pour leur part, les membres des conseils d'administration fournissent annuellement 365 heures de bénévolat à l'organisme administré⁵¹.

Ce chapitre a permis de chiffrer, bien qu'approximativement, le secteur de l'économie sociale au Québec. **Avec les quelque 7 100 entreprises qui la concrétisent, le chiffre d'affaires de l'économie sociale atteint aujourd'hui presque 4,4 milliards de dollars. Ces entreprises emploient 66 000 personnes, dont 50 000 femmes, ce qui équivaut à 2,9 % de la main-d'œuvre féminine rémunérée au Québec.**

⁴⁹ Yvan COMEAU et InterCDC Chaudière-Appalaches. *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région – Chaudière-Appalaches, op. cit.*, p. 66.

⁵⁰ Voir le tableau en page 27.

⁵¹ Yvan COMEAU et InterCDC Chaudière-Appalaches. *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région – Chaudière-Appalaches, op. cit.*, p. 116-118.

Le chapitre soulève en outre les ressemblances et les divergences qui résultent, sur le terrain de l'économie sociale, du fait que les entreprises en présence ont soit le statut juridique de coopérative, soit celui d'OBNL.

CHAPITRE III

ANALYSE D'UNE FILIÈRE : LES SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE

Après avoir mesuré l'impact de l'économie sociale sur l'emploi sur le plan du volume, nous examinerons, dans le présent chapitre, les conditions de travail dans les entreprises de l'économie sociale. Une étude de ces conditions couvrant toutes les filières de l'économie sociale était impensable aux fins de la présente recherche; aussi avons-nous choisi de porter notre attention sur une filière en particulier, celle des services d'aide domestique.

Outre le fait qu'il s'agit d'une filière à forte concentration de main-d'œuvre féminine, notre choix s'appuyait sur la disponibilité d'enquêtes et de recherches sur ces entreprises dont plusieurs sont assez récentes pour alimenter notre portrait des conditions de travail actuelles. La pertinence de ce choix se trouve en outre confirmée par les résultats d'un premier bilan du Plan d'action *Osons la solidarité*. Ce bilan, réalisé cinq ans après l'adoption du Plan d'action, mesurait les retombées de ce plan, par l'appréciation qu'en donnaient les acteurs de cette économie, c'est-à-dire les personnes qui œuvraient, avant 1996, dans des entreprises d'économie sociale.

Il est ressorti de ce bilan que les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) étaient parmi celles dont les répondants attribuaient le plus de retombées positives aux mesures du Plan d'action. Qu'il s'agisse d'améliorer les conditions de travail, de maintenir des emplois ou d'en créer, les acteurs des EÉSAD étaient en effet plus enclins que les autres à mentionner que les mesures du Plan d'action les avaient aidés à atteindre leurs objectifs. L'effet du soutien pour favoriser la réalisation de la mission était vu comme le plus haut dans les EÉSAD; l'appréciation des effets du Plan d'action pour améliorer les conditions de travail des personnes employées dans les EÉSAD était surpassée seulement par celle des entreprises de la catégorie regroupant les centres de travail adapté et les coupes d'éclaircie commerciale (aménagement forestier) : CTA-CEC⁵².

Une analyse approfondie des conditions de travail prévalant dans les EÉSAD a été effectuée à partir des 13 monographies présentées dans l'ouvrage que dirigeaient Vaillancourt et ses collaborateurs, combinées à deux études de cas supplémentaires. Cette analyse, menée par Corbeil, Descarries et Malavoy, fait état des conditions objectives de travail – tâches, salaires, avantages sociaux, horaires et formation continue – et des conditions subjectives, c'est-à-dire de la satisfaction au travail des employées. Bien que, à la situation de chaque entreprise correspondent des caractéristiques et des possibilités de développement particulières, le contexte de travail décrit dans l'analyse des trois auteures nous offre une image tangible des conditions faites aux employées des EÉSAD pour l'exercice de leurs tâches. Nous nous référons principalement à cette

⁵² Yvan COMEAU et autres. *L'économie sociale et le Plan d'action du Sommet sur l'économie et l'emploi*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 2001, p. 141.

analyse et aux autres textes réunis dans cet ouvrage collectif pour décrire les conditions de travail des préposées.

La rareté des données disponibles pour caractériser les personnes et les emplois de la filière des services d'aide domestique nous a incitées à exploiter des sources pouvant nous renseigner indirectement sur la situation des préposées des EÉSAD et sur leurs conditions de travail. Postulant que la situation financière des EÉSAD est déterminante pour la qualité des emplois offerts aux préposées qu'elles embauchent, le présent chapitre recourt ainsi aux renseignements tirés de l'analyse financière de ces entreprises.

Pour tester l'image que nous avons construite à partir de la lecture des enquêtes et des recherches menées sur les EÉSAD, nous avons rencontré les gestionnaires de trois entreprises actives dans cette filière. Le groupe témoin comprenait deux coopératives et un OBNL; une entreprise en milieu rural, une en milieu urbain et une en milieu semi-rural. L'une de ces entreprises était réputée pour sa croissance et sa bonne situation financière, une était sortie au cours de l'année d'un marasme financier et une avait connu une restructuration récente, accompagnée de la syndicalisation de ses employées. À partir d'une grille d'entrevue, chacun des gestionnaires rencontrés a pu nous faire part de l'expérience concrète de son entreprise, nous permettant de tester nos constats et de pouvoir nuancer nos conclusions. Parmi les remarques se dégageant de ces entretiens, celles qui nous ont paru les plus déterminantes servent, ici et là, à préciser le portrait.

3.1 LES SERVICES ET LES USAGERS

Les entreprises d'aide domestique offrent des services d'entretien ménager léger (lessive, balayage, époussetage, nettoyage du réfrigérateur, de la baignoire ou du garde-manger); d'entretien ménager lourd (grand ménage, déneigement de l'accès principal au domicile); d'entretien des vêtements; de préparation des repas sans diète ou d'approvisionnement et autres courses. La clientèle se compose des personnes âgées de 18 ans ou plus qui ont besoin de ces services et qui résident au Québec selon la Loi sur l'assurance maladie. Toutes sont admissibles à une forme d'aide financière à l'exception de celles qui touchent déjà une indemnité pour des services d'aide domestique en vertu d'un régime public (ex. : CSST, SAAQ, anciens combattants). Un certain nombre d'entreprises offrent en outre un service de soins à domicile comprenant bains, soins d'hygiène et autres. Ces services ne sont toutefois pas couverts par le PEFSAD⁵³.

Les services d'aide domestique dispensés par les entreprises de l'économie sociale prennent place en milieu résidentiel, chez les personnes qui en font la demande ou qui sont dirigées par le CLSC du territoire. Les usagers de ces services sont en grande majorité des personnes souffrant d'incapacités (personnes âgées, personnes handicapées, personnes accidentées, etc.) et « dont le maintien à domicile est

⁵³ Lynda BINHAS. *Diagnostic des besoins de formation dans le secteur de l'aide domestique*, Montréal, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, décembre 2005, p. 19.

conditionnel à un soutien externe pour l'exercice de leurs activités de la vie quotidienne⁵⁴ ».

Bien que les services d'aide domestique soient offerts à l'ensemble des adultes, les personnes âgées en perte d'autonomie forment une clientèle en forte croissance, dans le contexte du vieillissement de la population que connaît le Québec. Ont aussi contribué à cette croissance les orientations en faveur de la désinstitutionnalisation et du virage ambulatoire, prises dans la transformation du système de santé et des services sociaux décrit plus en détail au chapitre 4.

Les statistiques de la Régie de l'assurance maladie du Québec montrent en effet que les usagers des services d'aide domestique sont majoritairement des personnes âgées et des personnes vivant seules. En 2004-2005, 64 % de la clientèle était âgée de 65 ans ou plus et cette clientèle se composait de femmes à 76 %. Par ailleurs, 81 % des usagers des services des EÉSAD étaient des personnes seules. Bien que le nombre de personnes recourant à ces services se soit beaucoup accru depuis le 31 mars 2000, la répartition de la clientèle est demeurée pratiquement constante⁵⁵.

Composée de services autrefois dispensés par les CLSC, l'aide domestique a été rapidement exclue des mandats du système public. Comme en faisait état une recherche du CSF publiée en juin 1999, « l'aide domestique offerte a toujours varié d'un CLSC à l'autre et a rarement été très développée. Une étude de la Régie de Montréal-Centre⁵⁶ conclut cependant qu'avec les besoins grandissants de services liés au vieillissement de la population, à la désinstitutionnalisation des personnes âgées et au virage ambulatoire, les CLSC dressent des priorités et s'orientent de plus en plus vers l'assistance personnelle en délaissant l'aide domestique. En 1996, dans plus des deux tiers des CLSC de Montréal-Centre, les soins d'hygiène et la mobilisation représentent entre 60 % et 90 % des tâches des auxiliaires familiales et sociales. L'aide à l'alimentation, la lessive, la préparation des repas, les courses, l'entretien léger comptent pour 1 % à 9 % de leur temps de travail. Aucun CLSC ne fait d'entretien lourd comme les grands ménages⁵⁷ ».

Cette tendance a été réaffirmée dans la Politique de soutien à domicile, laquelle stipule que « [le CLSC] est de moins en moins engagé dans les services d'aide à domicile et de soutien aux proches. Ces services sont délégués aux organismes communautaires, aux entreprises d'économie sociale, aux agences privées, à des travailleurs engagés de gré à gré⁵⁸ ».

⁵⁴ Christian JETTÉ et Benoît LÉVESQUE. « Les rapports de consommation et la participation des usagers », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 175.

⁵⁵ Régie de l'assurance maladie du Québec. *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique – Bilan au 31 mars 2005*, [coordination et rédaction : Danielle Boileau], Québec, la Régie, 2005.

⁵⁶ Lise CORBIN. *L'aide domestique dans le cadre des services d'aide à domicile : rapport d'étape*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 1996, dans Marie MOISAN. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, op. cit.

⁵⁷ Marie MOISAN. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, op. cit., p. 41.

⁵⁸ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Chez soi le premier choix – La politique de soutien à domicile*, Québec, le Ministère, 2003, p. 27.

Il s'agit donc essentiellement de services matériels. Mais, comme l'ont démontré les multiples enquêtes terrain, la dimension relationnelle s'ajoute à la dimension matérielle dans la majorité des cas, c'est-à-dire lorsque l'usager est une personne âgée vivant de surcroît une situation d'isolement. Comme le rapportent Jetté et Lévesque,

« Les commentaires recueillis auprès de certains usagers démontrent que les personnes se réjouissent non seulement du travail d'entretien ménager accompli par la préposée, mais aussi de la visite et de l'échange qu'il peut susciter. La relation qui se construit alors semble avoir des répercussions sur le bien-être des personnes âgées, du moins dans sa dimension sociale et affective⁵⁹. »

Bien conscientes du rôle qu'elles jouent auprès des usagers, les préposées tirent une valorisation de l'aspect relationnel de leur travail. Cet aspect, bien qu'important, n'est pas comptabilisé ni rétribué. Comme le traduisent bien Malavoy, Descarries et Corbeil, « il s'agit d'un milieu de travail dont l'attrait est largement lié à des composantes relationnelles qui sont par ailleurs considérées comme du non-travail puisque le statut et la rémunération sont évalués uniquement en fonction des tâches d'entretien ménager dûment effectuées⁶⁰. »

Cet aspect comporte son lot de difficultés, car la relation d'affection qui s'établit avec le temps entre usagers et préposées rend ces dernières vulnérables à la détresse causée par les épisodes difficiles de la vie des usagers. Le fait qu'elles sont isolées dans l'exercice de leurs tâches accroît encore cette vulnérabilité. Devant cet état de fait, les directions des EÉSAD doivent donc établir des codes pour baliser la relation entre usagers et préposées et fournir à ces dernières des outils (formations, par exemple) pour les aider à gérer la dimension relationnelle de leur travail⁶¹. Le point 3.5.4 traitera plus spécifiquement de cet aspect des conditions de travail des préposées.

3.2 LE PROGRAMME D'EXONÉRATION FINANCIÈRE POUR LES SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE

Visant les objectifs de soutenir le développement d'un réseau d'entreprises d'aide domestique dans le secteur de l'économie sociale et d'encourager les personnes à se procurer des services d'aide domestique auprès de ces entreprises, le gouvernement du Québec a créé, en 1997, le *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique* (PEFSAD). L'application de ce programme est sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui a confié à ses agences régionales⁶² le mandat d'implanter regionalement le programme, en partenariat avec le

⁵⁹ Christian JETTÉ et Benoît LÉVESQUE. « Les rapports de consommation et la participation des usagers », *op. cit.*, p. 178.

⁶⁰ Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. « Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, *op. cit.*, p. 240.

⁶¹ Christian JETTÉ et Benoît LÉVESQUE. « Les rapports de consommation et la participation des usagers », *op. cit.*, p. 181.

⁶² Les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

Chantier sur l'économie sociale. Il a confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) le mandat d'administrer le programme, et c'est à la Direction de la contribution et de l'aide financières de la RAMQ que sont traitées les demandes d'exonération financière soumises par les personnes et les demandes de paiement présentées par les entreprises⁶³.

Le PEFSAD permet aux entreprises sociales qui satisfont à ses critères d'accorder une réduction du tarif horaire exigé des personnes utilisatrices en assumant une partie de leurs frais. Son entrée en vigueur constituait un moment marquant de l'institutionnalisation des entreprises d'économie sociale en aide domestique. Vaillancourt écrit à ce sujet :

« Ce programme signifie que l'État reconnaît ces entreprises et accorde son soutien financier à leur développement dans l'ensemble du territoire québécois et non plus seulement, comme c'est le cas de 1990 à 1996, dans quelques territoires où des expérimentations avaient cours grâce à la débrouillardise des forces vives du milieu⁶⁴. »

Mais, malgré sa pérennisation en 2001, le Programme n'avait pas été révisé ni indexé, de l'adoption du décret qui en posait le cadre légal en 1999, jusqu'au mois de mars 2006. La hausse généralisée des coûts a donc resserré les infimes marges de manœuvre dont disposaient à l'origine les entreprises de cette filière.

En conséquence, les pouvoirs publics ont fait face, au cours des dernières années, à des représentations pressantes visant à assurer aux EÉSAD un financement plus aisé. Non seulement les conseils d'administration de ces entreprises réclamaient-ils une révision du PEFSAD, mais les experts en politiques sociales soutenaient le bien-fondé de cette demande :

« Cela est jugé nécessaire non seulement pour que ces entreprises puissent survivre et se développer harmonieusement, mais aussi pour qu'elles puissent offrir, d'une part, à leurs usagers des services de qualité et, d'autre part, à leurs employées des emplois de qualité dont les conditions respectent les valeurs de démocratie, d'équité et de solidarité portées à l'origine par ce projet d'économie sociale⁶⁵. »

⁶³ Site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec, adresse Web : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/contributionetaidefinancieres/exonerationaidedomestique.shtml> (page consultée le 16 mars 2006).

⁶⁴ Yves VAILLANCOURT et autres. « Le cas du Québec : la fragile émergence d'une nouvelle régulation solidaire », dans Yves VAILLANCOURT et Louise TREMBLAY. *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*, Montréal, LAREPPS, 2001, p. 42.

⁶⁵ François AUBRY, Christian JETTÉ et Jacques FOURNIER. « Des entreprises diversifiées, à consolider », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, op. cit., p. 136.

Avec la hausse des coûts des autres facteurs de production que le travail, qui a atteint 88 % entre 1999 et 2005⁶⁶, les directions des EÉSAD ne pouvaient en effet accorder à leur personnel des augmentations de salaires équivalant à la hausse du coût de la vie. Elles craignaient de devoir, pour ce faire, imposer à leur clientèle des hausses de tarifs trop importantes, ce qui risquait de faire diminuer leurs parts de marché au profit du travail au noir ou des entreprises à but lucratif.

En janvier 2005, un comité a été formé par le MSSS avec les représentants de ces entreprises, afin de définir des mesures structurantes à l'égard du financement de l'aide domestique. Le MSSS avait alors demandé au Conseil du trésor qu'un fonds d'urgence soit créé en attendant la fin des travaux⁶⁷. Pour les EÉSAD, l'objectif était de faire reconnaître, dans le cadre du PEFSAD, les frais administratifs et les frais de déplacement liés au travail des préposées.

Au terme des travaux du comité, le PEFSAD a pu être bonifié en ce sens. Le ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait, le 30 mars 2006, la réforme de ce programme, incluant un accroissement du soutien apporté aux usagers et la hausse de l'aide versée aux entreprises. Les mesures adoptées comprennent la compensation des frais de gestion et celle des frais de déplacement pour l'ensemble des services rendus.

Pour assurer la stabilité financière des entreprises et leur croissance, l'aide au titre de la compensation des frais de gestion des entreprises a été versée à partir de l'exercice 2005-2006. Elle se compose d'un montant de base annuel de 23 500 \$ pour chaque entreprise et d'un montant de 60 \$ attribué annuellement pour chaque client âgé ou vulnérable inscrit et actif au programme. Également, un montant forfaitaire « pour la consolidation du maillage avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux » sera accordé à compter du 1^{er} avril 2007. Ce montant tiendra compte du remboursement horaire moyen versé, du nombre d'heures de services vendus et du taux de croissance des heures de services⁶⁸.

De plus, en remplacement de la « prime de ruralité » dont l'application a pris fin le 31 mars 2006, un mécanisme a été instauré pour assurer la compensation des frais de déplacement, basé sur un indicateur du temps moyen de déplacement des préposées. Pour refléter la dispersion relative des clientèles de la région, le calcul de cet indicateur tient compte des notions de distance, de temps de déplacement et de densité de population.

⁶⁶ L'indice des produits de base est passé, au cours de la période, de 96,02 à 180,63, présentant une hausse de 88,1 %. Source : Banque du Canada, adresse Web : http://www.banqueducanada.ca/bcpi/web_annual.pdf (page consultée le 17 mars 2006).

⁶⁷ Une aide d'urgence de 2,5 millions de dollars a effectivement été accordée à 37 EÉSAD en mars 2005. Source : Louise LEMIEUX. « Les entreprises d'économie sociale sont méconnues », *Le Soleil*, 16 juillet 2005, p. B-8.

⁶⁸ *Adoption de nouvelles mesures dans le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique*, note de Danielle Boileau, chargée de programme, Direction de la contribution et de l'aide financières, Régie de l'assurance maladie du Québec, le 20 avril 2006.

Du côté des usagers des services d'aide domestique, les exemptions de base accordées par le Programme d'exonération seront majorées jusqu'à concurrence du montant de la pension de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti⁶⁹.

Les exercices 2005-2006 et 2006-2007 sont vus comme des années de transition. Durant cette période, l'aide financière accordée à chaque entreprise suivant les nouveaux paramètres ne pourra être inférieure au montant qu'elle aurait reçu en application de la prime de ruralité, augmenté de 15 000 \$ annuellement. A compter d'avril 2007, le nouveau PEFSAD attribuera à chaque entreprise, en sus des remboursements pour les heures de services rendus, une compensation pour les frais administratifs et pour les frais de déplacement.

L'ensemble de ces mesures implique qu'une dépense additionnelle de 6,5 millions de dollars sera consentie à partir de 2005-2006 pour la consolidation des entreprises. Par ailleurs, l'augmentation du budget du PEFSAD découlant des mesures entrant en vigueur le 1^{er} avril 2007 totalisera 4,6 millions de dollars.

La réforme du programme, en apportant un soutien monétaire accru aux EÉSAD, devrait donner à ces entreprises les moyens d'améliorer leur capacité financière et, du même coup, stimuler leur croissance. Si elle permet aux EÉSAD de répondre à une nouvelle demande, liée à la mise en vigueur de la Politique de soutien à domicile, ce sera un succès. Mais il faudra dans tous les cas s'assurer que la pression ne soit pas trop forte sur la demande.

L'offre des services d'aide domestique par les entreprises d'économie sociale est, on le sait, contrainte par le nombre d'entreprises. En conséquence, toute nouvelle demande devra nécessairement être satisfaite par les entreprises en place. De plus, dans le secteur de l'économie sociale, ce n'est pas d'abord au moyen de hausses de prix que l'on peut rétablir l'équilibre sur les marchés. Ainsi, plus que toute industrie, la filière des EÉSAD doit ajuster à la hausse ses capacités de production, s'il advient une hausse de la quantité de services demandés. Les entreprises de la filière devront augmenter les horaires du personnel en place, embaucher du nouveau personnel, le former aux tâches inhérentes à l'emploi et l'habituer à la clientèle, et ce, dans des délais parfois très courts.

Or, certains principes de l'économie nous enseignent que, dans la production concurrentielle marchande, une croissance excessive ou trop rapide peut engendrer de graves problèmes d'organisation pour les entreprises. Ainsi, une expansion non contrôlée fait pression sur la structure organisationnelle de l'entreprise et la prive du recul nécessaire à la planification de son développement. L'entreprise aura perdu en flexibilité et sa capacité à réagir rapidement aux changements sera amoindrie. Dans le secteur de l'économie sociale *a fortiori*, les défis d'une croissance trop vive sont exacerbés. Les marges de manœuvre et les capacités d'ajustement étant plus minces que dans les secteurs concurrentiels marchands, l'augmentation trop rapide de la demande

⁶⁹ Montant déterminé par le ministère canadien des Ressources humaines et du Développement des compétences.

par rapport à l'offre des services risque de freiner encore plus fortement le développement de ces entreprises.

La réforme du PEFSAD, conçue pour permettre aux entreprises d'économie sociale en aide domestique de consolider les assises de leur développement futur, est cohérente avec les orientations privilégiées par la Politique de soutien à domicile, laquelle occasionne une forte poussée de la demande des services à domicile⁷⁰. Le contexte démographique amènera lui aussi une hausse de cette demande et il importe de l'anticiper pour être en mesure d'y répondre.

Le CSF, bien au fait des besoins financiers rencontrés par les entreprises de cette filière et conscient de l'ampleur du défi qu'elles auront à relever au cours des prochaines années, accueille donc favorablement la bonification du PEFSAD. Il souhaite cependant que les EÉSAD ne soient pas simplement poussées à élever le nombre d'heures de services rendus, ce qui risquerait de diminuer leur marge de manœuvre déjà très mince, mais qu'elles bénéficient d'une plus grande reconnaissance et de soutien de la part des gouvernements. Pour assurer le succès de la mise en œuvre de la Politique de soutien à domicile, le Conseil juge essentielle la concertation des partenaires autour des enjeux du soutien à domicile. Tous les partenaires, privés ou publics et appartenant à quelque palier de gouvernement que ce soit, doivent travailler dans le même sens pour relever le défi.

3.3 PROFIL DES ENTREPRISES

On recense au Québec 101 entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD), réparties sur l'ensemble du territoire. Ce nombre a diminué en 2006, à la suite d'une opération où trois OBNL de Montréal se sont fusionnés pour créer une coopérative. Auparavant, le nombre était fixe depuis 1999, année où un moratoire fut imposé sur l'accréditation de nouvelles EÉSAD⁷¹, l'offre locale des services d'aide domestique s'étendant à tout le territoire québécois. Depuis le moratoire, la croissance de l'offre des services ne peut donc plus provenir que de l'accroissement du nombre d'heures offertes par les entreprises en place.

Cette filière de l'économie sociale se compose de 45 coopératives et de 56 organismes à but non lucratif (OBNL) à l'heure actuelle. Le tableau suivant illustre leur répartition sur le territoire. Le nombre d'entreprises établies dans chaque région et le statut juridique de celles-ci sont liés à l'histoire récente et au profil démographique de cette région, de même qu'aux caractéristiques socio-économiques de la population. Combien de personnes âgées ou très âgées sont recensées dans la région? Quels sont les taux de faible revenu et les pourcentages de personnes en perte d'autonomie? Quel est l'état de santé général de la population? Ces facteurs se répercutent sur le niveau de la demande régionale des services d'aide domestique et sur l'offre par les entreprises en présence.

⁷⁰ Les liens qu'entretiennent la politique de la santé et des services sociaux et la demande des services d'aide domestique seront examinés plus en détail au chapitre 4.

⁷¹ Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. *Portrait 2003 des entreprises en aide domestique*, [réalisé par : Jocelyne Chagnon, coll. : France Boutin et autres], Québec, le Ministère, 2004, p. 8.

TABLEAU 2 — Répartition régionale des entreprises d'économie sociale, selon le statut juridique, Québec, 2006-2007

RÉGION	OBNL	COOP	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	8	--	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	4	6
Capitale-Nationale	4	4	8
Mauricie-Centre-du-Québec	6	6	12
Estrie	4	2	6
Montréal	8	1	9
Outaouais	2	2	4
Abitibi-Témiscamingue	7	--	7
Côte-Nord	1	3	4
Nord-du-Québec	1	--	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	--	6
Chaudière-Appalaches	--	8	8
Laval	--	1	1
Lanaudière	1	4	5
Laurentides	1	3	4
Montérégie	4	7	11
TOTAL	56	45	101

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec. Liste des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD), site Internet de la Régie, adresse Web : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/contributionetaidefinancieres/eesad.shtml> (page consultée le 19 juillet 2006).

D'après le bilan du PEFSAD que dresse la Régie de l'assurance maladie du Québec, les EÉSAD ont réalisé 5,56 millions d'heures de services en 2004-2005 soit plus du double des 2,42 millions d'heures réalisées en 1999-2000. La croissance du volume de services s'est produite surtout avant 2003, puisque ce volume atteignait déjà 5,33 millions d'heures en 2002-2003 (seulement 4 % de moins qu'en 2004-2005). En cinq ans, le nombre d'heures s'est accru en moyenne de 18,1 % par an⁷².

Le volume de services rendus a donc connu une importante augmentation, laquelle devait conditionner l'augmentation du chiffre d'affaires et celle de la plupart des données tirées du bilan et de l'état des résultats, comme nous le verrons de façon plus détaillée à la section suivante.

⁷² Régie de l'assurance maladie du Québec. *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique – Bilan au 31 mars 2005, op. cit.*, p. 31.

3.3.1 SITUATION FINANCIÈRE

Un survol des résultats financiers des EÉSAD vise à mettre en lumière le contexte dans lequel sont déterminées les conditions de travail des préposées à l'emploi de ces entreprises.

Les EÉSAD ont fait l'objet, en 2002 et en 2004, d'une enquête financière menée par la Direction des coopératives du MDÉIE. Il est ressorti de cette enquête deux portraits financiers, portant sur les années fiscales 2000-2001 et 2002-2003⁷³. Selon le dernier portrait, le chiffre d'affaires global des EÉSAD s'élève à 91 millions de dollars. De ces revenus, 45 % proviennent des activités facturées au PEFSAD et 40 % proviennent de celles facturées directement à la clientèle. Le reste consiste en subventions (13 %) et en revenus non associés à la vente de services à domicile tels les revenus des campagnes de financement (2 %). Entre mars 2001 et mars 2003, les sommes versées aux EÉSAD en vertu du *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique* ont augmenté de 46 % tandis que les sommes facturées aux clients ont augmenté de 48 %. Durant la même période, le coût des services rendus a augmenté de 48 % et le chiffre d'affaires s'est accru de 40 %.

Globalement, les excédents ont diminué de façon importante entre les deux exercices, passant de 3,9 à 2,7 millions de dollars (ou de 6 % à 3 % du chiffre d'affaires). Ceci indique, pour l'entreprise moyenne, une baisse de sa capacité d'assurer son développement à même ses opérations⁷⁴.

Ces résultats sont confirmés par les entretiens que nous avons eus avec des gestionnaires d'EÉSAD. Ceux-ci ont en effet qualifié de précaire leur situation financière récente, ajoutant qu'elle s'est encore dégradée entre 2003 et 2005. L'une de ces entreprises⁷⁵, ayant survécu depuis 1986 et connu en 2003 un sommet avec 70 préposées à son emploi, a même annoncé sa fermeture en 2005 faute de capacités financières, avant d'être sauvée *in extremis* par une aide d'urgence.

Les gestionnaires de notre groupe témoin s'accordent à dire que l'annonce de la réforme du PEFSAD, par le ministre de la Santé et des Services sociaux, avant la fin de l'exercice 2005-2006, répondait à un besoin pressant.

3.3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

L'organisation du travail dans les EÉSAD incombe généralement à la direction de l'organisme. Elle est rarement discutée dans les assemblées générales ou lors des réunions du conseil d'administration. Ces constats sont tirés d'une recherche publiée dans le cadre de la vaste étude sur l'économie sociale dans les services à domicile qu'ont

⁷³ L'enquête a été confiée, depuis, à la Régie de l'assurance maladie du Québec. En juillet 2006, aucune décision n'avait encore été prise quant à la poursuite de la publication des portraits.

⁷⁴ Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. *Portrait 2003 des entreprises en aide domestique*, op. cit., p. 7.

⁷⁵ Il s'agit de Aide à la communauté et services à domicile, de Loretteville.

dirigée Vaillancourt, Aubry et Jetté en 2002 et 2003. Les auteurs de la recherche⁷⁶ ont montré que la participation des préposées à la définition de l'organisation du travail, lorsqu'elle est prévue, se fait le plus souvent de manière informelle, et qu'elle donne parfois lieu à certains mécanismes formels qui offrent aux préposées l'occasion de débattre de l'organisation du travail lors de réunions d'équipe.

D'après les auteurs, ces réunions sont le seul lieu où les préposées peuvent échanger entre elles sur leur travail et les relations avec la clientèle. Relativement à l'efficacité de ces mécanismes de consultation, toutefois, le point de vue des préposées diffère généralement de celui de la direction :

« Sauf exception, les réunions d'équipe semblent très appréciées par les employées, qui les perçoivent comme un espace de liberté d'expression et d'échange sur divers aspects de leur travail. Dans un cas cependant, les préposées semblent insatisfaites de ces réunions, ne se sentent pas consultées et considèrent que la direction ne leur délègue pas suffisamment de responsabilités. Du côté de la direction, on peut parfois douter du bien-fondé de ces rencontres⁷⁷. »

Quant à la composition du conseil d'administration, les données du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) permettent de chiffrer à 53,1 % la part des organismes du secteur où des membres du personnel siègent au conseil. Il faut souligner que les conseils d'administration des entreprises et des organismes du secteur font plus souvent place aux représentants des usagers (dans 69,4 % des cas) qu'aux représentants du personnel⁷⁸.

3.3.3 PRÉSENCE SYNDICALE ET POLITIQUES DU TRAVAIL

Au Québec, quatre salariés sur dix (40,6 %) sont syndiqués. Les femmes continuent d'accuser un retard par rapport à leurs collègues masculins au chapitre de la syndicalisation, du fait de leur forte concentration dans le secteur privé des services. Selon les données les plus récentes, le taux d'adhésion syndicale s'élève à 38,6 % chez les salariées et à 42,5 % chez les salariés⁷⁹. En 2005, les femmes représentent 64 % de la main-d'œuvre dans l'hébergement et la restauration et 62,6 % dans le secteur du

⁷⁶ Yvan COMEAU et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, op. cit., p. 201-233.

⁷⁷ *Idem*, p. 221.

⁷⁸ Au troisième rang, viennent les organismes invitant les bénévoles : d'après les mêmes sources, 42,3 % des conseils d'administration sont composés de représentants des bénévoles œuvrant pour l'entreprise ou l'organisme. Lynda BINHAS. *Portrait régional du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire : région des Laurentides*, Montréal, Comité sectoriel de main d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, octobre 2002, p. 28.

⁷⁹ Statistique Canada. *Enquête sur la population active*, mars 2006, compilation spéciale de la Commission des normes du travail.

commerce⁸⁰. Les entreprises de l'économie sociale constitueraient cependant un terreau moins propice à la syndicalisation.

« Il existe une culture du don de soi, chez les travailleuses du communautaire et de l'économie sociale, qui n'encouragerait pas la syndicalisation⁸¹. » Comeau et Aubry rapportent en effet que, sur l'échantillon de leur enquête, la présence d'un syndicat n'avait été mentionnée dans aucun cas de figure. Notons qu'à l'époque où l'enquête fut menée, une coopérative de services d'aide domestique était sur le point d'obtenir son accréditation syndicale. C'est maintenant chose faite pour la Coopérative de services à domicile de l'Islet Nord-Sud, qui est l'une des premières EÉSAD à s'être syndiquée.

Un mouvement favorable à la syndicalisation des employées des EÉSAD semble s'être dessiné depuis ce temps et celui-ci est appelé à s'amplifier. C'est l'avis des directions générales des entreprises que nous avons visitées et il est confirmé par la responsable d'un bureau régional de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). L'accréditation a été accordée, depuis 2001, à six entreprises des régions de Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On retrouve une politique écrite sur les conditions de travail dans plus de la moitié des entreprises⁸². Pour l'ensemble des EÉSAD du Québec, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) a montré que 87 % des entreprises ont une politique de gestion du personnel (90 entreprises) et que 76 % d'entre elles ont une politique salariale (78 entreprises). C'est donc dire que les EÉSAD sont plus enclines à suivre une politique du travail ou une politique salariale que celles de l'ensemble de l'économie sociale où respectivement 70 % et 62 % des entreprises et des organismes ont de telles politiques⁸³.

En Chaudière-Appalaches, les entreprises de la nouvelle économie sociale ont, dans 44,4 % des cas, une politique de travail écrite, ce en quoi elles se distinguent grandement des centres de la petite enfance de la région qui, eux, disposent tous d'une telle politique⁸⁴. Un autre portrait régional de l'économie sociale et de l'action

⁸⁰ Statistique Canada. *Enquête sur la population active*, traitement : Commission des normes du travail et Institut de la statistique du Québec.

⁸¹ Renaud PAQUET, Jean-Pierre DESLAURIERS et Marc SARRAZIN. « La syndicalisation des salariés du communautaire », *Relations industrielles*, vol. 5, n° 2, 1999, p. 337-364, dans Yvan COMEAU. *Le rapport salarial dans la nouvelle économie sociale au Québec*, conférence présentée dans le cadre des Troisièmes rencontres Inter-Universitaires d'Économie Sociale et Solidaire « Économie solidaire et innovations », Toulouse, mars 2003.

⁸² Yvan COMEAU et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés », *op. cit.*, p. 213.

⁸³ Gaétan BEAUDET. *Portrait de la main-d'œuvre des entreprises et des organismes du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire : entreprises d'économie sociale en aide domestique, analyse préliminaire*, Montréal, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, novembre 2000.

⁸⁴ Yvan COMEAU et InterCDC Chaudière-Appalaches. *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région – Chaudière-Appalaches*, *op. cit.* Pour affiner l'analyse, Comeau isolera dans son enquête la filière des CPE du reste de la nouvelle économie sociale, même si les CPE appartiennent à la nouvelle économie sociale.

communautaire, portant sur la région des Laurentides, estime que plus de la moitié de ces organismes (52 %) se réfèrent à une politique de travail écrite⁸⁵.

L'avantage relatif qu'ont les EÉSAD pour l'application d'une politique du travail n'empêche pas ces entreprises de procéder à des mises à pied si la situation le requiert. L'enquête régionale de Comeau fait ressortir que 92,5 % des organismes font des mises à pied temporaires lorsque le financement est insuffisant⁸⁶.

3.4 LES PRÉPOSÉES

On distingue deux catégories de préposées à la production : celles qui effectuent exclusivement des tâches d'entretien ménager léger ou lourd, d'entretien des vêtements, de préparation des repas sans diète ou de courses et celles qui sont habilitées à dispenser des services de soins à domicile.

3.4.1 ÂGE MOYEN

L'âge moyen des préposées est relativement élevé : il se situe au-dessus des 40 ans, selon Corbeil, Descarries et Malavoy. L'enquête du CSMO-ÉSAC confirme cette observation : les préposées à l'entretien ménager léger appartiennent surtout aux classes d'âge de 45 à 54 ans (dans 32 % des EÉSAD) et de 35 à 44 ans (36 %) et les préposées à l'entretien ménager lourd sont âgées de 45 à 54 ans (28 %) et de 35 à 44 ans (22 %). Quant aux préposées aux soins à domicile, la majorité sont âgées de 45 ans ou plus⁸⁷.

3.4.2 ORIGINE ETHNIQUE

Les catégories professionnelles des enquêtes sur la population (Recensement du Canada et Enquête sur la population active) ne sont pas assez détaillées pour nous permettre de décrire l'origine ethnique des préposées. Cependant, l'enquête de Corbeil, Descarries et Malavoy donne un aperçu de la situation : « La grande majorité des travailleuses sont nées au Québec, mais, dans certaines entreprises de la région métropolitaine telles La Coopérative de soutien à domicile de Laval, Plumeau, chiffon et compagnie et La Grande Vadrouille, la diversité du milieu se répercute davantage sur la composition du personnel : le pourcentage de préposées à l'entretien nées hors Québec atteignant respectivement 17 %, 25 % et 50 %⁸⁸. »

⁸⁵ Lynda BINHAS. *Portrait régional du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire : région des Laurentides*, op. cit.

⁸⁶ Yvan COMEAU et InterCDC Chaudière-Appalaches. *Le communautaire, la nouvelle économie et leurs retombées en région – Chaudière-Appalaches*, op. cit., p. 93.

⁸⁷ Lynda BINHAS. *Diagnostic des besoins de formation dans le secteur de l'aide domestique*, op. cit., p. 20.

⁸⁸ Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. « Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », op. cit., p. 238.

3.4.3 NIVEAU DE SCOLARITÉ

Les auteures de l'enquête sociologique soulignent que le niveau moyen de scolarité des préposées embauchées dans 9 des 15 entreprises qu'elles ont étudiées se situe entre la troisième et la cinquième année du secondaire⁸⁹. Ce constat est tout à fait congruent avec les résultats d'une étude effectuée dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies gouvernementales pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre et dont il ressort que, dans le secteur de l'aide domestique, « 62 % des préposées à l'entretien ménager léger n'ont pas complété leurs études secondaires (54 % pour les préposées à l'entretien ménager lourd)⁹⁰ ».

Il faut toutefois garder en vue, comme nous y convient Corbeil, Descarries et Malavoy, que « dans certaines entreprises, quelques préposées détiennent un diplôme collégial, voire universitaire »⁹¹. L'enquête sur les besoins de formation des employées en aide domestique démontre qu'effectivement, les préposées aux soins à domicile détiennent un diplôme d'études collégiales dans 25 % des EÉSAD⁹².

3.4.4 SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE À L'EMBAUCHE

Par ailleurs, les observations des trois auteures leur permettent d'estimer que la plupart des préposées ont été, au cours des cinq années précédant leur embauche, prestataires des programmes de l'assistance-emploi (63 %) ou de l'assurance-emploi (15 %). Certaines étaient sans emploi (13 %), en emploi (6,5 %), d'autres étaient aux études ou dans une situation non précisée (2,2 %). Les auteures observent que les préposées « ont connu un parcours d'emploi passablement sinueux fait de petits boulots, d'emplois temporaires, de travail au noir, sans exigences explicites de qualifications et, très souvent, payés au salaire minimum⁹³ ». Elles en concluent que, dans le milieu de travail des EÉSAD, où les compétences ont été acquises dans l'univers familial et où les aptitudes sont associées à des savoir-faire féminins considérés comme allant de soi, il y a peu de place pour la valorisation des tâches et de la rémunération.

Cette conclusion nous a été confirmée par la directrice générale d'une entreprise de notre groupe témoin qui expliquait que l'absence de diplôme à l'entrée était largement compensée, à ses yeux, par l'expérience de vie des candidates. Elle ajoutait que lorsque celles-ci se présentent en minimisant leurs compétences, il s'avère souvent qu'elles ont acquis une vaste expérience de vie en élevant leurs enfants et en prenant soin de leurs parents âgés. Un certain nombre des candidates détiennent en outre une expérience de travail dans des entreprises privées d'aide domestique.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ *Pour un renforcement du partenariat au service des personnes éloignées ou exclues du marché du travail : rapport synthèse du comité de travail initié par le Chantier de l'économie sociale, en collaboration avec la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre*, Québec, Table de concertation, Chantier de l'économie sociale, juin 2005, p. 17.

⁹¹ Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. « Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », *op. cit.*, p. 239.

⁹² Lynda BINHAS. *Diagnostic des besoins de formation dans le secteur de l'aide domestique*, *op. cit.*, p. 20.

⁹³ Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. « Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », *op. cit.*, p. 238.

3.5 CONDITIONS DE TRAVAIL DES PRÉPOSÉES

Au 31 mars 2003, l'ensemble des EÉSAD (103) offraient un emploi de préposée à temps plein à 2877 personnes et un emploi de préposée à temps partiel à 2688 personnes. Dans ces entreprises, les emplois administratifs étaient au nombre de 459⁹⁴. Une entreprise d'économie sociale en aide domestique comptait donc en moyenne 28 postes de préposée à temps plein, 26 postes de préposée à temps partiel et 4 emplois à la direction et au soutien administratif.

Comme l'a montré le survol historique présenté au chapitre premier, la consolidation et la création d'emplois de qualité sont l'un des objectifs principaux de l'économie sociale. Cela signifie que les emplois créés doivent être durables et offrir des conditions de travail et de salaire équitables et que les personnes exerçant ces emplois doivent avoir le statut de salarié et jouir de tous les droits reconnus par les lois du travail. La présente section examine les conditions de travail dont bénéficient, dans les faits, les employées des EÉSAD, les préposées en particulier. Nous nous attarderons donc aux salaires et aux avantages sociaux, de même qu'aux horaires de travail des préposées avant de décrire la santé et la sécurité au travail et la formation continue prévalant dans les EÉSAD. Une description de la satisfaction au travail des préposées complétera cette section.

Les femmes occupent la grande majorité des emplois de direction, elles représentent 93 % des employés de soutien administratif et occupent 91 % des postes de préposées⁹⁵. Les emplois de préposées, à temps plein ou à temps partiel, forment l'essentiel (92 %) de tous les emplois créés dans les EÉSAD⁹⁶. Le fait que dans la filière de l'aide domestique, la majorité des emplois soient occupés par des femmes évoque dans l'analyse féministe le phénomène des ghettos d'emplois féminins.

La filière de l'économie sociale en aide domestique se caractérise certes par une nette prédominance de la main-d'œuvre féminine (taux de féminité de la main-d'œuvre supérieur à 90 %), mais il faut placer cette donnée en perspective, car il semble que travailler dans des secteurs à forte concentration féminine demeure, encore aujourd'hui, un sort partagé par une grande part des salariées. Les données du recensement de 2001 révèlent en effet qu'au Québec, plus du tiers (33,5 %) des femmes travaillent dans des catégories professionnelles où la main-d'œuvre est féminine à plus de 75 %. Notons que, du côté des hommes, 14,4 % des salariés se trouvent dans les catégories professionnelles à forte concentration masculine (plus de 75 % d'hommes). On le voit : la diversification des choix professionnels progresse très lentement⁹⁷.

⁹⁴ Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. *Portrait 2003 des entreprises en aide domestique*, op. cit., p. 14.

⁹⁵ Yvan COMEAU et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés » op. cit., p. 209.

⁹⁶ Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. *Portrait 2003 des entreprises en aide domestique*, op. cit., p. 14.

⁹⁷ Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. « Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », op. cit., p. 251.

3.5.1 LES SALAIRES ET LES AVANTAGES SOCIAUX

La nature des emplois et les faibles qualifications exigées au moment de l'embauche dictent des conditions salariales peu avantageuses pour les préposées des EÉSAD. Par ailleurs, la situation financière précaire des EÉSAD empêche ces entreprises d'offrir des salaires et des avantages sociaux plus généreux à leurs employées, ce que la fixité des paramètres du programme de soutien à l'intention de ces entreprises, entre 1999 et 2006, a contribué à aggraver.

D'après l'enquête de Corbeil et ses collaboratrices, le salaire horaire de base des préposées à l'entretien ménager léger se chiffrait, en 2001, autour de 8,30 \$ dans la plupart des entreprises, ce qui représente un avantage par rapport au taux du salaire minimum, qui était alors de 7,00 \$. Pour les préposées effectuant les travaux d'entretien ménager lourd, le salaire horaire de base se situait autour de 9,00 \$⁹⁸. Dans les EÉSAD qui emploient des hommes à la production de services, les tâches d'entretien lourd leur sont confiées⁹⁹.

Les employées reçoivent le salaire de base lorsqu'elles ont complété une période de probation dont la longueur est établie en fonction du nombre d'heures travaillées. Selon les cas, la politique salariale prévoit une majoration des salaires suivant une échelle pouvant comporter jusqu'à neuf niveaux. Dans certaines entreprises, le salaire horaire des préposées peut ainsi passer en quatre ans du minimum de l'échelle salariale (8,30 \$, dans le cas des préposées à l'entretien ménager léger) au maximum (généralement 10,00 \$ et 12,25 \$, dans le cas de quelques entreprises)¹⁰⁰. L'ascension dans l'échelle salariale, lorsqu'elle est prévue, est conditionnelle aux résultats de l'évaluation des employées.

Dans les entreprises offrant des conditions salariales moins avantageuses que celles-ci, les surplus annuels sont parfois partagés avec les employées, entraînant une certaine majoration du salaire horaire qui leur est versé. Dans l'univers de l'enquête de Corbeil, Descarries et Malavoy, cette pratique était suivie par trois entreprises sur cinq.

Les renseignements recueillis auprès des entreprises de notre groupe témoin laissent entendre que les salaires des préposées des EÉSAD n'ont pas été indexés depuis 2001 : le salaire horaire de base des préposées à l'entretien ménager léger se situe donc, aujourd'hui, à environ 8,50 \$, pour atteindre 10,00 \$ au sommet de l'échelle salariale.

Compte tenu de l'ensemble de ces observations sur les politiques salariales, il semble donc que l'aide domestique offre des conditions salariales moins avantageuses que le reste de l'économie sociale. Si l'on se fie à l'enquête de Comeau sur les organismes de

⁹⁸ *Idem*, p. 241.

⁹⁹ *Idem*, p. 251.

¹⁰⁰ Voir Marie LÉGARÉ et Carol SAUCIER. *Monographie de la corporation Aide-maison Vallée de la Matapédia*, Montréal, Université du Québec à Montréal, décembre 2002, (Coll. : Cahiers du LAREPPS, n° 02-14); Danielle GUAY, Christine CORBEIL et Francine DESCARRIES. *Coup de main à domicile : monographie d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique*, Montréal, Université du Québec à Montréal, décembre 2003, (Coll. : Cahiers du LAREPPS, n° 03-11).

Chaudière-Appalaches, incluant les centres de la petite enfance, le salaire horaire moyen des employées affectées à la production de biens ou de services s'élevait à 12,22 \$ en 2001¹⁰¹, un niveau voisin du maximum de l'échelle salariale pour les préposées des EÉSAD.

Par contre, si l'on considère la scolarité des employées, les conditions salariales des préposées aux services d'aide domestique ressemblent davantage à celles prévalant dans l'ensemble du secteur. En Chaudière-Appalaches, les employées du communautaire et de l'économie sociale qui n'ont pas complété leurs études secondaires touchaient, toujours en 2001, un salaire horaire moyen de 9,60 \$¹⁰², plus proche du salaire de base de 8,30 \$ versé aux préposées à l'entretien léger des EÉSAD.

Le Conseil du statut de la femme questionne l'écart salarial observé entre les préposés à l'entretien ménager léger et à l'entretien lourd. Selon lui, le fait d'accorder d'emblée une majoration salariale aux préposées et aux préposés effectuant des tâches dont l'exécution requiert un surcroît d'efforts physiques constitue un facteur possible de discrimination systémique qui devrait éveiller, dans les EÉSAD, le réflexe de l'équité salariale. Les directions des EÉSAD, sensibilisées et même contraintes dans plusieurs cas par la Loi sur l'équité salariale, devraient procéder à la comparaison des compétences techniques et relationnelles exigées par le métier de préposée aux travaux légers avec celles qu'exige le métier de préposée à l'entretien lourd. Cet exercice leur permettrait d'éliminer, le cas échéant, les écarts salariaux entre les deux types d'emplois. Dans l'état actuel des choses, les compétences relationnelles ne sont pas reconnues même si elles sont fort appréciées des usagers : « Selon les directrices, les personnes âgées manifestent une plus grande confiance envers les femmes¹⁰³. »

Or, les renseignements pris auprès de la Commission de l'équité salariale ne permettent pas de connaître ni d'estimer le nombre d'entreprises en aide domestique qui ont mené l'exercice d'équité salariale à ce jour. Peu de plaintes ou de différends émanant de ces entreprises ont été reçus à la Commission et les tournées de vérification de celle-ci ne lui ont pas permis de constater si les EÉSAD se préoccupaient de l'équité salariale.

Rappelons que la Loi sur l'équité salariale s'applique à tout employeur dont l'entreprise comptait en moyenne dix employés ou plus durant les 12 mois qui ont précédé la date de l'adoption de la Loi, soit le 21 novembre 1997 ou, si l'entreprise a été incorporée après cette date, durant sa première année d'existence. Avec une taille moyenne de 54 employés¹⁰⁴ et compte tenu des renseignements que nous avons eus sur leur dispersion dans les tranches de taille, les EÉSAD sont donc assujetties pour la plupart à cette loi. De ce fait, nous sommes d'avis qu'un nombre important d'EÉSAD devraient procéder, si ce

¹⁰¹ Yvan COMEAU et InterCDC Chaudière-Appalaches. *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région – Chaudière-Appalaches*, op. cit., p. 74. L'inclusion des CPE dans l'univers de référence fait augmenter l'estimation du salaire moyen des employées de l'économie sociale.

¹⁰² *Idem*, p. 74.

¹⁰³ Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. «Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », op. cit., p. 251.

¹⁰⁴ Voir section 3.4.

n'est déjà fait, à la comparaison des emplois majoritairement féminins et majoritairement masculins au cours des années à venir.

Au titre des avantages sociaux, peu d'entreprises offrent à leurs employées des avantages supérieurs aux normes minimales de travail. Si elles bénéficient de congés de maladie rémunérés dans la plupart des EÉSAD (en fait, dans toutes les entreprises qui ont fourni l'information dans le cadre des études de cas sur lesquelles s'appuie l'analyse de Comeau et Aubry) et d'un régime d'assurance collective dans la majorité de ces entreprises (sept sur treize)¹⁰⁵, une seule entreprise de l'échantillon offre un régime collectif de retraite à ses employées et une seule gère un programme d'aide aux employées (PAE) consistant à offrir à chacune dix heures de consultation par année avec un professionnel¹⁰⁶.

La propension des organismes à accorder aux employées des avantages supérieurs aux normes minimales de travail est plus faible dans les entreprises de la nouvelle économie sociale (à laquelle appartient la filière de l'aide domestique) que dans les organismes communautaires ou dans les CPE. En effet, alors que tous les CPE et près de la moitié (46,7 %) des organismes communautaires ont déclaré, dans le cadre de l'enquête de Comeau, accorder de tels avantages à leurs employées, ce n'était le cas que d'un peu plus du tiers (35,5 %) des entreprises de la nouvelle économie sociale¹⁰⁷.

3.5.2 LES HORAIRES DE TRAVAIL

Corbeil, Descarries et Malavoy ont déterminé, dans les EÉSAD ayant fait l'objet de leur étude, deux types d'horaires chez les préposées à la production. Le groupe d'employées à temps partiel travaille environ 22,5 heures par semaine tandis que le groupe des employées à temps plein travaille entre 32,5 et 35 heures par semaine¹⁰⁸. Ces deux groupes sont approximativement de la même taille selon le portrait 2003 des entreprises en aide domestique dressé par le MDÉIE. Sur les 5 565 emplois à la production recensés dans la filière, 52 % sont à temps plein¹⁰⁹.

Le type de travail en aide domestique, pouvant être découpé en périodes de deux ou trois heures, permet aux directions des entreprises de faire preuve de flexibilité dans l'aménagement des horaires. Les directions prennent en considération les préférences exprimées par les préposées, pour l'articulation de la vie familiale et du travail ou pour d'autres besoins. Bien entendu, les préposées apprécient la liberté qu'elles y gagnent. Du

¹⁰⁵ Yvan COMEAU et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés », *op. cit.*, p. 215.

¹⁰⁶ *Idem*, p. 215.

¹⁰⁷ Yvan COMEAU et InterCDC – Chaudière-Appalaches. *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région – Chaudière-Appalaches*, *op. cit.*, p. 72.

¹⁰⁸ Il ne s'agit ici que des heures payées. Nombre de personnes réputées travailler 35 heures par semaine peuvent, en fait, consacrer un plus grand nombre d'heures aux services d'aide domestique en enchaînant leur prestation comme préposée et comme bénévole. Voir Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. « Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », *op. cit.*, p. 241.

¹⁰⁹ Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. *Portrait 2003 des entreprises en aide domestique*, *op. cit.*, p. 14.

point de vue des directions d'entreprises que nous avons interviewées, cette liberté est parmi les principaux éléments positifs caractérisant les conditions de travail des préposées.

Dans un peu plus de la moitié des entreprises (sept sur treize), les employées ont droit au remboursement des frais de déplacement engagés pour leur travail¹¹⁰. Considérant les dispositions de la Loi sur les normes du travail¹¹¹, le CSF s'étonne qu'on ne puisse constater que la totalité des entreprises remboursent ces frais à leurs employées. La récente réforme du PEFSAD devrait toutefois amener les EÉSAD à inclure ce remboursement au titre des pratiques courantes de leur gestion. En effet, à partir de 2007, chaque entreprise aura droit à une compensation pour les frais de déplacement de ses employées. Comme on l'a vu à la section 3.2, le calcul de cette compensation sera basé sur un indicateur régional du temps moyen de déplacement tenant compte du temps de transport estimé pour les localités desservies par l'entreprise.

3.5.3 LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le travail des préposées à l'aide domestique n'est pas sans risque pour la santé et la sécurité de celles-ci. De fait, le nombre des accidents du travail survenus dans les entreprises du secteur de « service de maintien à domicile »¹¹² et acceptés par la Commission de la santé et de la sécurité au travail s'élève en moyenne à 304 par année pour la période 2001-2005¹¹³. Ce nombre d'accidents se rapporte à l'ensemble des entreprises du secteur (entre 201 et 207 pour la période), qu'elles appartiennent à l'économie sociale ou au secteur privé. De ce fait, en l'absence de données quant au nombre d'employées et d'heures travaillées dans les entreprises privées, il n'est pas possible de calculer les taux d'incidence ou de fréquence caractérisant l'aide domestique.

Une étude portant sur le travail des auxiliaires familiales et sociales et des infirmières des services de soins et de soutien à domicile catégorise les facteurs déterminant le niveau de risque associé au travail de ces employées. Cette étude fait état d'un taux de fréquence des lésions professionnelles particulièrement élevé chez les auxiliaires familiales et sociales, lequel se situe à 8,1 % alors qu'il est de 5,1 % pour l'ensemble de la main-d'œuvre assujettie à la Loi sur la santé et la sécurité au travail¹¹⁴. Puisque le travail des préposées à l'aide domestique prend place dans le même milieu de travail, nous emprunterons la typologie de cette étude pour décrire les conditions de santé et de sécurité au travail de ces préposées.

¹¹⁰ Yvan COMEAU et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés », *op. cit.*, p. 215.

¹¹¹ Loi sur les normes du travail, L.R.Q., c. N-1.1. L'article 57 stipule que : « Un salarié est réputé au travail durant le temps d'un déplacement exigé par l'employeur. »

¹¹² Dans la nomenclature de la CSST, il s'agit du secteur qui s'apparente le plus à l'activité des EÉSAD.

¹¹³ Données transmises par la Commission de la santé et de la sécurité au travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information.

¹¹⁴ Esther CLOUTIER et autres. *Importance de l'organisation du travail comme soutien aux stratégies protectrices des AFS et des infirmières des services de soins et de maintien à domicile, résumé*, Montréal, Institut de recherche sur la santé et la sécurité au travail, mars 2006.

Les caractéristiques de l'environnement de travail, soit le domicile des usagers, déterminent en partie le niveau de risque d'accidents ou de lésions professionnelles. Il s'agit de l'état et de l'aménagement des lieux, de la disponibilité – ou non – d'équipements et de la présence d'un animal. En outre, le travail à domicile est influencé par les conditions climatiques. L'exiguïté des lieux ou l'absence d'équipements appropriés peut, dans certains cas, contraindre les préposées à adopter des postures à risque ou à agir avec maladresse, entraînant une chute, un effort excessif ou une réaction du corps à un faux mouvement. Ces trois types d'accidents représentent respectivement 17,7 %, 29,8 % et 26,5 % des accidents du travail survenus aux employés des entreprises de services à domicile.

Aussi, l'âge, l'état de santé, le niveau d'autonomie et de souffrance des usagers, de même que leurs caractéristiques physiques et psychologiques contribuent à déterminer le niveau de risque associé au travail des préposées.

Une autre dimension influence le risque d'accidents : il s'agit des caractéristiques de la travailleuse elle-même : son âge, son état de santé, son parcours professionnel, son expérience, sa formation et la représentation qu'elle se fait du travail et des usagers. Comme l'a démontré le profil des préposées présenté à la section 3.4, le parcours professionnel de celles-ci a consisté, le plus souvent, en une succession d'emplois peu qualifiés alors que la scolarité se limite, pour une majorité d'entre elles, à des études secondaires partielles. Dans ce cas, l'acquisition des compétences à la maison ou sur le terrain, plutôt que dans le cadre d'une formation systématique, accroît la possibilité que de mauvaises habitudes aient été prises et augmente ainsi le risque d'accidents du travail.

Enfin, les facteurs tenant à l'organisation du travail conditionnent le travail des préposées et les stratégies qu'elles développent. Citons à ce titre la formation offerte par l'employeur, la répartition en territoires, les horaires de travail, la tenue de réunions professionnelles et les stratégies de transmission d'information. Les entreprises d'économie sociale en aide domestique peuvent diminuer le risque d'accidents en offrant des sessions de formation sur les techniques sécuritaires d'entretien ménager ou, lors de réunions d'équipe, en sensibilisant les préposées aux dangers de se blesser en adoptant les mauvaises postures. Comeau et Aubry ont constaté que la formation fait l'objet d'un plan structuré dans moins de la moitié des entreprises et que près du quart des entreprises assument elles-mêmes la formation¹¹⁵.

Les entreprises peuvent également réduire le risque d'accidents en contrôlant les horaires de travail de façon à éviter les surcharges de travail. Signalons que le nombre d'accidents a suivi une tendance à la hausse entre 2001 et 2005¹¹⁶. Cette hausse, que l'on peut supposer partagée entre le secteur de l'économie sociale et le secteur privé, serait à relier avec l'augmentation de la charge de travail des préposées. **Dans les EÉSAD, la**

¹¹⁵ Yvan COMEAU et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés », *op. cit.*, p. 222.

¹¹⁶ Données transmises par la Commission de la santé et de la sécurité au travail, Direction de la comptabilité et de la gestion de l'information.

croissance des heures travaillées fut en effet plus rapide que celle du nombre de préposées, comme le montrent les chiffres suivants. Entre mars 2001 et mars 2003, par exemple, les heures travaillées se sont accrues de 42 %, soit presque trois fois plus vite que le nombre d'emplois à la production qui s'est accru, lui, de 16,8 %¹¹⁷. Durant cette période, la charge de travail moyenne des préposées aurait donc presque triplé.

3.5.4 LA FORMATION CONTINUE

Les entreprises et les organismes de l'économie sociale font preuve d'un intérêt marqué pour la formation et le perfectionnement de leur main-d'œuvre. Le Chantier de l'économie sociale révèle en effet que 83 % de ces organisations investissent énergie et argent dans ce type d'activités et qu'elles recourent, pour donner la formation, à des ressources internes (69 %) et à des ressources externes (97 %). Pourtant, compte tenu du niveau de leur masse salariale, seulement 19 % des organismes de l'économie sociale étaient dans l'obligation, en 2000, d'investir au moins 1 % de leur masse salariale dans des activités de formation continue¹¹⁸. Avec l'entrée en vigueur, en 2004, du règlement élevant le seuil d'application de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre à un million de dollars de masse salariale, le pourcentage des coopératives et des OBNL assujettis à cette loi est beaucoup plus bas, aujourd'hui, que 19 %.

Les entreprises de la filière de l'aide domestique attachent la même importance à la formation des membres de leur personnel que l'ensemble des entreprises de l'économie sociale puisque, suivant le diagnostic du CSMO-ÉSAC, 82 % de ces dernières offrent à leur personnel des activités de formation et que 68 % y consacrent un budget spécifique¹¹⁹.

La formation touche les aspects techniques du travail comme l'entretien ménager, l'utilisation sécuritaire des produits ménagers, les règles d'hygiène, le déplacement sécuritaire d'une personne, la communication, les logiciels, le travail d'équipe, l'approche-client et les problèmes de santé physique et mentale des usagers. Comeau et Aubry déplorent que la formation laisse de côté des sujets comme la vie associative ou le gardiennage d'usagers souffrant d'incapacités sévères. Ils soutiennent que cette carence prive les employées d'outils qui les aideraient pourtant à participer aux instances décisionnelles des entreprises ou qui leur permettraient de se sentir qualifiées pour travailler au domicile de personnes souffrant de graves incapacités¹²⁰.

Quant aux montants consacrés à la formation, les OBNL et les coopératives en aide domestique y ont alloué, en moyenne, un budget supérieur à un pour cent de leur masse salariale moyenne, pour chacune des années financières de 2000-2001 à 2002-2003, comme le montre le tableau suivant.

¹¹⁷ Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. *Portrait 2003 des entreprises en aide domestique*, op. cit., p. 14.

¹¹⁸ Chantier de l'économie sociale. *L'économie sociale en mouvement : cahier d'information*, Montréal, le Chantier, septembre-octobre 2000.

¹¹⁹ Lynda BINHAS. *Diagnostic des besoins de formation dans le secteur de l'aide domestique*, op. cit., p. 20.

¹²⁰ Yvan COMEAU et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés », op. cit., p. 222.

TABLEAU 3 — Budget de formation et masse salariale des EÉSAD, Québec, 2000-2001 à 2002-2003

	Budget alloué à la formation	Masse salariale	Part de la formation sur la masse salariale
	\$	\$	%
2000-2001	7 991	597 104	1,34
2001-2002	18 962	694 199	2,73
2002-2003	14 025	776 189	1,81

Source : Lynda BINHAS. *Diagnostic des besoins de formation dans le secteur de l'aide domestique*, Montréal, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, décembre 2005.

Par comparaison, les dépenses de formation déclarées, pour les mêmes années, par l'ensemble des employeurs du Québec assujettis à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, représentaient de 1,21 % à 1,24 % de la masse salariale dans la tranche de masse salariale équivalente (500 000 à un million de dollars)¹²¹.

Lorsqu'elles analysent le contenu des programmes de formation offerts aux préposées à l'entretien, en sus de la formation de base, Corbeil, Descarries et Malavoy s'étonnent du décalage entre les sujets touchés par ces programmes et la véritable nature du travail exigé de ces préposées. Les éléments de contenu qu'elles citent illustrent en effet les attentes qu'entretiennent les directions d'entreprises à l'égard des préposées, sans pour autant reconnaître en le rémunérant l'aspect relationnel du travail en aide domestique. Par exemple : processus de vieillissement, intervention auprès des personnes âgées, problèmes cognitifs, santé mentale, contact client réussi, microbiologie, santé et dépistage des problèmes, travail en équipe¹²².

Les préposées comprennent la pertinence de ces apprentissages, elles qui voient tous les jours les besoins relationnels que ressentent les usagers et qui y répondent sans autre gratification que la reconnaissance des usagers. Mais elles n'acceptent pas d'emblée de s'inscrire à de telles formations puisque la participation à celles-ci, en sus de leurs heures de travail, n'est pas rémunérée, sauf dans de rares cas particuliers¹²³. Comme le soulignent Vaillancourt, Aubry et Jetté, « cet aspect relationnel, lié à la création du lien social, est donc assumé par les préposées sur la base du don et de la réciprocité : alors que la dimension relationnelle apporte un profit symbolique et est source de valorisation pour plusieurs travailleuses, elle répond en même temps à des besoins socioaffectifs des

¹²¹ Emploi-Québec. *Rapport quinquennal 2000-2005 sur la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, Québec, Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, 2005, p. 21.

¹²² Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. «Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », *op. cit.*, p. 248.

¹²³ Florence VIVIT, Christian JETTÉ et Mélanie FONTAINE. *La Grande Vadrouille : monographie d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique*, Montréal, UQÀM, 2002, (Coll. : Cahiers du LAREPPS, n° 02-04).

usagers qui, finalement, sont les seuls à manifester concrètement leur reconnaissance à ces travailleuses pour cet échange¹²⁴ ».

Dans les trois entreprises que nous avons visitées, les préposées se voient offrir, dès leur embauche, une formation en sécurité au travail. Deux directions ont mentionné que les leurs avaient suivi le *Programme de déplacement sécuritaire des bénéficiaires* (PDSB) et qu'elles avaient eu recours, pour ce faire, au Fonds national de formation et à l'aide du centre local d'emploi. Une direction a souligné, au contraire, qu'elle n'avait droit à aucune subvention salariale pour offrir de la formation à ses employées.

Le CSMO-ÉSAC s'est penché récemment sur les besoins de formation des préposées aux soins aux usagers des services d'aide domestique. Le Comité conclut son diagnostic en disant qu'il serait « envisageable d'établir un tronc commun de formation destiné aux préposés en entretien ménager léger, en entretien ménager lourd et aux préposés aux soins à domicile ». Les éléments de formation qu'il est question d'ajouter concernent la sécurité des usagers et celle du personnel ainsi que l'aspect relationnel du travail de préposée à l'aide domestique¹²⁵.

Les directions générales des EÉSAD sont intéressées, tout comme les préposées, à valoriser le travail de ces dernières. C'est pourquoi toutes ont accueilli avec une grande satisfaction l'annonce voulant que le CSMO-ÉSAC ait été mandaté pour élaborer une nouvelle norme professionnelle dans le domaine de l'aide domestique. Cette norme, en uniformisant les pratiques et en prescrivant les exigences rattachées au métier de préposée à l'aide domestique, offrira à ces employées la perspective de valoriser leur emploi. Elle devrait également contribuer à réduire le risque d'accidents du travail dans les EÉSAD.

3.5.5 LA SATISFACTION AU TRAVAIL

La conditions salariales constituent une source importante d'insatisfaction des préposées dans les entreprises d'aide domestique à l'égard de leur travail, comme le font ressortir les analyses de Comeau et Aubry et de Corbeil, Descarries et Malavoy. Mais l'inconvénient d'une faible rémunération est compensé par certains aspects de leur travail dont les préposées déclarent tirer de la satisfaction. C'est surtout au chapitre des conditions immatérielles de leur travail que les employées trouvent des aspects satisfaisants à celui-ci.

L'esprit de famille qui caractérise le style de gestion des EÉSAD est mentionné par plusieurs employées de ces entreprises comme un aspect favorable de leur emploi. Dans l'une de ces entreprises, on attribue au style de gestion de la directrice la prévalence

¹²⁴ Yves VAILLANCOURT, François Aubry et Christian JETTÉ. « Conclusion : des défis majeurs à relever », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, op. cit., p. 302.

¹²⁵ Lynda BINHAS. *Diagnostic des besoins de formation dans le secteur de l'aide domestique*, op. cit., p. 104.

d'« une atmosphère de travail où l'harmonie, le respect et le bien-être de tous sont présents au quotidien¹²⁶ ».

Au titre des aspects satisfaisants de leur travail, les employées citent en outre la possibilité d'influencer la direction pour la fixation de leurs horaires de travail, le sentiment d'utilité sociale associé à la reconnaissance des usagers, la stabilité de l'emploi, la variété des tâches, l'aspect relationnel du travail, la possibilité d'être entendues au sein de l'entreprise, l'autonomie dans l'organisation du travail, le sentiment de respect de la part de l'entreprise, la camaraderie et l'esprit d'équipe et la possibilité de prendre du temps avec les usagers¹²⁷.

Ces aspects positifs du travail en aide domestique sont également ressortis des entretiens que nous avons eus avec les directions des entreprises d'économie sociale de notre groupe témoin, l'aspect se dégagant avec le plus d'insistance étant toutefois la dimension relationnelle du travail. Dans une entreprise, on soulignait «le contact humain », perçu comme valorisant par les préposées; dans la deuxième, on appréciait « les liens qui se créent avec les clients » et dans la dernière, c'est « la conviction de se savoir utile auprès des personnes aidées » qui était vue comme la plus valorisante.

Malgré les perceptions positives des préposées, il faut reconnaître que le cadre de gestion démocratique qui caractérise en principe les entreprises d'économie sociale ne garantit pas, dans celles de l'aide domestique, que les salariées auront une emprise réelle sur les orientations de l'entreprise. Les salariées dénoncent cet état de fait comme un aspect défavorable de leurs conditions de travail.

De plus, la garantie d'un nombre stable d'heures de travail et l'offre d'avantages sociaux reliés à leur emploi, lorsqu'elles sont présentes, compensent en partie, aux yeux des employées, les inconvénients d'une rémunération trop faible¹²⁸.

Comme l'ont mentionné les directions générales interrogées, l'isolement auquel elles sont contraintes dans leur travail constitue une difficulté importante pour les préposées. De plus, du fait qu'elles soient laissées à elles-mêmes, les préposées souffrent, en contrepartie des liens d'attachement tissés avec la clientèle, d'un sentiment de perte lorsque survient le décès d'un client ou d'une cliente. Elles ont alors besoin d'un soutien psychologique, ce que les directions s'efforcent de leur procurer.

Finalement, les salariées disent souffrir de la surcharge de travail à effectuer dans un temps limité, du manque d'hygiène des usagers et du mauvais état de leur logement et

¹²⁶ Danielle GUAY, Christine CORBEIL et Francine DESCARRIES. *Coup de main à domicile : monographie d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique*, *op. cit.*, p. 18.

¹²⁷ Yvan COMEAU et François AUBRY. «Les rapports de travail et la participation des employés », *op. cit.*, p. 223-224.

¹²⁸ Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. «Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », *op. cit.*, p. 246.

déplorent que les possibilités d'avancement soient si rares dans leur carrière de préposées¹²⁹.

Le chapitre qui s'achève reprend la description des conditions de travail offertes dans les entreprises d'économie sociale en aide domestique, telle qu'elle est exposée dans les enquêtes récentes sur la question. Comme on l'a vu, les conditions décrites ne sont guère avantageuses bien qu'elles puissent s'expliquer par la situation financière précaire des entreprises ainsi que par la situation socioprofessionnelle des préposées au moment de leur embauche.

Le prochain chapitre présentera les liens entre le contexte politique et démographique actuel et la demande des services d'aide domestique et de soutien à domicile en général, qui ira s'accroissant au cours des prochaines années.

¹²⁹ Yvan COMEAU et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés », *op. cit.*

CHAPITRE IV

SOUTIEN À DOMICILE ET VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE : LE DÉFI D'ARTICULER LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE

La politique de soutien à domicile *Chez soi le premier choix*¹³⁰ sollicite clairement, en requérant le développement des « services de soutien à domicile », les entreprises de la filière de l'économie sociale qui est associée à l'aide domestique. Ces entreprises oeuvrent, rappelons-le, dans la périphérie du système de santé et de services sociaux, auprès d'une clientèle constituée principalement de personnes convalescentes, âgées ou en perte d'autonomie. Elles sont sollicitées en tant que fournisseuses d'une partie des services dits « de soutien à domicile », à côté des organismes communautaires qui sont également mis à contribution pour l'offre de certains de ces services.

Avant de poursuivre, il sera utile ici de définir précisément le champ des services de soutien à domicile. La notion, nouvelle, en a été introduite par le MSSS pour couvrir toute la gamme des services offerts à domicile, disponibles et organisés sur une base locale. Outre les « services d'aide et de maintien à domicile » offerts par les CSSS – qui comprennent les visites à domicile (visites d'évaluation, par exemple), les services médicaux, les soins infirmiers, l'utilisation des équipements, des fournitures et des médicaments requis pour la dispensation des services, les services sociaux et les services de physiothérapie ou d'ergothérapie –, on trouve dans cette catégorie les services de popote roulante, offerts par les bénévoles des groupes communautaires et financés par les agences, et les services d'aide domestique, offerts par les entreprises d'économie sociale et financés par les usagers et par la Régie de l'assurance maladie du Québec¹³¹. Notons que la récente politique privilégie le concept de soutien à domicile de préférence à celui de maintien puisqu'il revêt une connotation active, contrairement à ce dernier, qui évoque plutôt la passivité de la part de l'utilisateur¹³².

4.1 L'APPROCHE PRIVILÉGIÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Les réformes apportées au cours des trente dernières années au système de santé et de services sociaux québécois ont créé les conditions d'une demande toujours plus grande de services à domicile. La Politique de soutien à domicile se pose elle-même en droite ligne des transformations du système sociosanitaire qui ont amené « le passage graduel du mode de prise en charge traditionnel, en établissement, au soutien dans le milieu de vie¹³³ ». Rappelant les grandes transformations apportées au système depuis le début des années 1970, tels la « réinsertion sociale » des personnes handicapées, la « désinstitutionnalisation » en santé mentale, le « virage ambulatoire » et le « maintien à

¹³⁰ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Chez soi le premier choix – La politique de soutien à domicile*, op. cit.

¹³¹ Source : site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux.

¹³² Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Chez soi le premier choix – La politique de soutien à domicile*, op. cit., p. 7.

¹³³ *Idem*, p. 1.

domicile », la politique place les services de soutien à domicile à la base de ces transformations. Les réformes poursuivies visaient toutes à favoriser le retour dans son milieu de vie d'une clientèle de plus en plus large des services sociaux et de santé¹³⁴.

Loin de prétendre tracer un bilan des réformes du système de santé et de services sociaux, nous tentons de démontrer, en référence aux écrits du MSSS, que ces changements ont amené un recours de plus en plus important aux entreprises d'économie sociale tout comme aux organismes communautaires situés à la périphérie du système de santé. Afin de présenter un autre versant de l'analyse de ces réformes, nous nous intéressons aussi aux réactions publiées par les regroupements du mouvement associatif. Nous nous référons également à l'importante recherche du CSF sur le virage ambulatoire pour situer notre analyse dans sa continuité.

Un rapport du Comité de la santé mentale du Québec soumis au ministre de la Santé et des Services sociaux traite du virage ambulatoire et du processus de transformation des services de santé suivi au Québec, lequel fut lancé au début des années 1960. Le Comité souligne que son analyse repose sur l'expérience de « 35 années de désinstitutionnalisation » en matière de santé mentale¹³⁵. Le processus fut donc mis en œuvre peu après la réforme Castonguay et le début de l'étatisation des services de santé. La désinstitutionnalisation était suivie, *a fortiori*, dans le domaine de la santé physique.

La *Politique de la santé mentale* poursuivait, entre autres, l'orientation de « consolider un partenariat entre la personne, ses proches, les intervenants, la communauté, les ressources publiques et les ressources du milieu ». Il faut comprendre que les ressources du milieu incluent celles du mouvement communautaire. La stratégie formulée dans la Politique mise donc sur les groupes communautaires en décidant, unilatéralement, qu'elle fera d'eux ses partenaires. Pourtant, lors de l'élaboration de cette politique, à la fin des années 1980, le gouvernement du Québec visait à répondre à des carences tels l'« absence de reconnaissance de l'importance des ressources communautaires » et le « sous-financement de ces ressources ». Le Comité de la santé mentale du Québec résume : « Ces groupes doivent participer à la planification et à la réorganisation des services, dans chaque région. C'est dans le cadre de cette planification que les groupes communautaires doivent s'entendre avec les autres partenaires sur le partage budgétaire. » Le Comité conclut : « Les organismes communautaires ne sont pas en position de pouvoir pour dicter leurs conditions aux comités tripartites chargés de la planification régionale des services¹³⁶. » Concernant la planification régionale, le Comité met en doute le processus de consultation des organismes communautaires : « Les représentants des organismes communautaires doivent se familiariser avec un langage

¹³⁴ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Chez soi le premier choix – Précisions pour favoriser l'implantation de la politique de soutien à domicile*, Québec, le Ministère, 2004, p. 1.

¹³⁵ Comité de la santé mentale du Québec. *Défis de la reconfiguration des services de santé mentale*, [rédaction : Henri Dorvil et autres], Québec, le Comité, octobre 1997, p. 2, adresse Web : [http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/fb143c75e0c27b69852566aa0064b01c/d1251d29af46beec85256753004b0df7/\\$FILE/97_155co.pdf](http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/fb143c75e0c27b69852566aa0064b01c/d1251d29af46beec85256753004b0df7/$FILE/97_155co.pdf) (page consultée le 6 juillet 2006).

¹³⁶ *Idem*, p. 21.

technocratique qu'ils maîtrisent mal, apprendre la concertation dans un cadre qui ne leur est pas familier¹³⁷. »

Le Comité met en évidence le fait que : « Au moment de l'adoption de la *Politique de la santé mentale*, il était devenu évident que la désinstitutionnalisation devait être soutenue par le recours à des ressources dans la communauté et l'implantation de nouvelles ressources¹³⁸. » L'utilité sociale des organismes communautaires ne fait, quant à lui, aucun doute et le Comité invite le ministre de la Santé et des Services sociaux à la reconnaître, notamment en aménageant pour ces organismes une place conséquente dans la planification régionale de l'organisation des services.

4.2 LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À DOMICILE

La Politique de soutien à domicile¹³⁹ poursuit trois orientations. Comme on peut le voir, la nécessaire participation des entreprises d'économie sociale à l'offre des services d'aide domestique est sous-jacente à chacune de ces orientations.

La première orientation, « Des services adaptés, un soutien personnalisé », définit les services visés, les conditions d'admissibilité, les modalités d'application et les normes de qualité. La Politique fait ici appel, pour la prestation des services, aux entreprises d'économie sociale et aux organismes communautaires.

La deuxième orientation, « Gérer efficacement : un partage clair des responsabilités », expose l'articulation des responsabilités entre le MSSS, les agences régionales et les instances locales. Ces dernières doivent notamment conclure des ententes de services avec les producteurs, au nombre desquels se trouvent les entreprises d'économie sociale.

La troisième, « Travailler ensemble : pour une stratégie nationale de soutien à domicile », pose le soutien à domicile comme une responsabilité collective et fait appel à la solidarité de tous. Elle établit des liens entre la Politique de soutien à domicile et les politiques du logement ou du transport. Elle admet que son application régionale dépendra des conditions d'accès aux services en général.

La Politique reconnaît aussi le rôle de soutien aux instances locales du réseau de la santé et des services sociaux que jouent les entreprises d'économie sociale, dans le contexte prévalant au moment de son adoption. « Les CLSC, de façon inégale, recourent parfois au PEFSAD afin d'offrir des services qui sont non disponibles au CLSC et que le réseau de la santé et des services sociaux devrait assumer parce qu'ils sont requis en raison de l'état de santé ou la condition de la personne¹⁴⁰. »

¹³⁷ *Idem*, p. 22.

¹³⁸ *Idem*, p. 21.

¹³⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Chez soi le premier choix – Précisions pour favoriser l'implantation de la politique de soutien à domicile*, op. cit., p. 27.

¹⁴⁰ *Idem*, p. 27.

La Politique prévoit par ailleurs que les besoins à l'égard de ces services s'accroîtront de façon plus importante avec la hausse des proportions de personnes âgées et de personnes très âgées. Les plus récentes perspectives démographiques laissent entrevoir que les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront 24,4 % de la population québécoise en 2026, soit plus du double de la part qu'elles occupaient en 1996. Elles forment à peine plus de 14 % de la population en 2006¹⁴¹.

Rappelons que lorsque l'idée a été lancée, les projets de l'économie sociale devaient être fortement créateurs d'emplois. C'est pourquoi, dans le but d'éviter que les emplois créés ne se substituent aux emplois existants, le « consensus du Sommet » avait posé des balises aux services d'aide domestique que pourraient offrir les entreprises de l'économie sociale. Ces services devaient être parfaitement complémentaires aux services dispensés par les employées et les employés du réseau public de la santé et des services sociaux et se limiter aux tâches d'entretien ménager énumérées précédemment (section 3.1). L'implantation du PEFSAD et la parution des documents ministériels afférents ont parachevé l'élaboration du cadre normatif de ce champ d'activité en précisant la définition des services, les critères d'admissibilité et les paramètres financiers des entreprises¹⁴².

Or, dans le contexte de survie qui a prévalu au développement des entreprises offrant les services d'aide domestique, certaines ont choisi d'élargir l'éventail des services offerts pour s'assurer des revenus additionnels. L'assistance pour le bain et pour l'hygiène personnelle était ainsi offerte par les préposées de ces entreprises, ces tâches empiétant sur celles des auxiliaires familiales des CLSC. Qui plus est, le titre d'emploi donné aux employées de certaines coopératives était « auxiliaires familiales », le même titre que celui des employées des CLSC, et non pas « préposées à l'aide domestique », comme dans la plupart des EÉSAD. Jacques Fournier a formulé les inquiétudes qu'inspirait à plusieurs intervenants ce glissement de l'économie sociale vers des tâches accomplies jusque-là gratuitement par les auxiliaires familiales et sociales des CLSC. « Comment prétendre assurer une "complémentarité" de services avec les CLSC, écrivait-il, si on a le même titre d'emploi¹⁴³? »

Aujourd'hui encore, l'élargissement du panier de services semble contraire à la conception de l'économie sociale la plus répandue sur le terrain. Le REÉSADQ rejette, au nom des entreprises qu'il représente, l'élargissement qui est véhiculé dans la Politique de soutien à domicile. Il s'interroge : « Est-ce que l'accréditation des entreprises par le MSSS sera dorénavant conditionnelle à l'offre complète des services souhaités? Si une

¹⁴¹ Source : Institut de la statistique du Québec, adresse Web : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf/Person_agee1.pdf (page consultée le 11 juillet 2006). Le document de politique faisait état, quant à lui, d'une population âgée représentant 13 % de l'ensemble au début des années 2000.

¹⁴² Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique : aperçu des modalités*, Québec, le Ministère, 1998.

¹⁴³ Jacques FOURNIER. *Le terreau de tous les dérapages*, op. cit.

entreprise choisit de ne pas offrir des services d'assistance, risque-t-elle de voir une autre EÉS se faire accréditer sur son territoire et lui faire concurrence¹⁴⁴? »

4.3 LA VISION DES ENTREPRISES ET DES GROUPES COMMUNAUTAIRES DU SECTEUR DE L'AIDE DOMESTIQUE

Le REÉSADQ a dénoncé la Politique de soutien à domicile en ce qu'elle impose des orientations au développement de l'économie sociale en aide domestique sans avoir associé à la réflexion les entreprises offrant ces services. Il estime de plus que l'élargissement des services va à l'encontre du consensus établi au Sommet de 1996 et qu'il forcera les entreprises à redéfinir leur mission et à adopter une nouvelle dynamique budgétaire. Pourtant, poursuit le regroupement, « le Québec a fait le choix de la concertation en ce qui concerne le développement de l'économie sociale¹⁴⁵ ». Particulièrement en l'absence de consultations, le REÉSADQ déplore que la Politique conduise à élargir le panier des services demandés aux entreprises d'économie sociale et à étendre le rôle de celles-ci au domaine de l'hébergement, c'est-à-dire auprès de clientèles en grande perte d'autonomie.

Cette critique rejoint celle qu'avaient formulée les groupes communautaires à l'égard d'une phase précédente de la réforme de la santé et des services sociaux, celle qui a mené, en 1991 à l'adoption du projet de loi n° 120, Loi sur les services de santé et les services sociaux. À la suite du dépôt, en décembre 1990, du Livre blanc sur la santé et les services sociaux intitulé *Une réforme axée sur le citoyen*, les porte-parole du mouvement communautaire avaient en effet exprimé leur malaise face à la « complémentarité imposée par la réforme entre le réseau public et les organismes communautaires ». Ils se sont de plus montrés sceptiques quant à l'appel à « la solidarité des réseaux naturels des communautés » qui était contenu dans le Livre blanc, disant y voir une tentative de la part des institutions publiques de se départir de leurs responsabilités à l'égard des soins aux personnes en difficulté. Dans un document d'analyse sur la réforme du système de santé et de services sociaux, l'R des centres de femmes du Québec prévenait en outre que : « Les femmes font généralement les frais de cette solidarité imposée et... gratuite, sans reconnaissance aucune de leurs rôles d'aidantes, de soignantes, etc.¹⁴⁶ »

À propos de la Politique de soutien à domicile, le REÉSADQ entrevoit le risque que, malgré la standardisation des services admissibles, se dessinent des inégalités dans l'accès aux services à cause des disparités locales, tenant à la situation du marché local. Ainsi, « le clinicien qui porte un jugement devra obligatoirement le faire en incorporant des critères financiers et non seulement des critères de besoin si c'est l'instance locale qui

¹⁴⁴ Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec. *Document de préparation aux rencontres régionales des EÉSAD*, Montréal, le Regroupement, septembre 2005, p. 14.

¹⁴⁵ *Idem*.

¹⁴⁶ L'R des centres de femmes du Québec et Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec. *La réforme Lavoie-Roux-Côté : entre la vertu et la pratique... Tout un océan d'incertitudes*, [rédaction : Françoise David, Lorraine Guay et Lise Lamontagne], Montréal, mars 1991, p. 20.

doit payer¹⁴⁷ ». La présence de telles inégalités contrevient à l'esprit d'un système public de soins accessibles et gratuits.

4.4 LES POSITIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

Les femmes, on le sait, sont très concernées par les enjeux du vieillissement de la population et par ceux du soutien à domicile, et ce, tant à titre d'usagères des services que d'aidantes ou de travailleuses dispensant les services de santé ou ceux des soins à domicile. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer le taux de féminité de la population du troisième et du quatrième âge, qui croît avec l'âge pour atteindre 77 % dans la population de 90 ans et plus, et de considérer également que les femmes constituent la majorité des travailleuses donnant des soins et des services de santé et qu'elles forment plus de 90 % de la main-d'œuvre des entreprises offrant les services d'aide domestique.

C'est pourquoi il importe, pour le CSF, de suivre de près les réformes apportées au système de santé et de services sociaux ainsi que le développement de l'offre des services aux personnes par les organismes de l'économie sociale et du mouvement communautaire. Dans sa recherche publiée en 1996, le Conseil posait déjà la complémentarité avec les services publics comme essentielle au succès du développement de l'économie sociale, tant pour contribuer au bien-être collectif que pour améliorer les conditions de vie des femmes.

Plus tard, dans son avis sur le virage ambulatoire, le CSF a exprimé son désaccord quant à l'élargissement du panier de services offerts par les EÉSAD, reprenant l'argument de la non-substitution des emplois et soutenant de plus qu'il fallait préserver la gratuité des services publics de santé¹⁴⁸. Le Conseil maintenait en outre dans cet avis que l'État devait donner à l'économie sociale les moyens de créer et de maintenir des emplois stables et de qualité, et relier le soutien public accordé aux entreprises qui font cette économie à leur utilité sociale plutôt qu'à leur rentabilité économique.

Enfin, partageant l'interprétation du virage ambulatoire par les groupes communautaires qui ont « l'impression de devoir, sans avoir été consultés, prendre le relais de l'État qui ne donne plus certains services ou qui est incapable de répondre à toutes les demandes », il a recommandé « que le MSSS incite les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à développer, dans le cadre du virage ambulatoire, des ententes claires avec les organismes communautaires de leurs territoires, dans le respect de l'autonomie et de la mission de ceux-ci¹⁴⁹ ».

¹⁴⁷ Regroupement des entreprises d'économie sociale en aide domestique du Québec. *Document de préparation aux rencontres régionales des EÉSAD, op. cit.*, p. 13.

¹⁴⁸ Conseil du statut de la femme. *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes, op. cit.*, p. 40-41.

¹⁴⁹ *Idem*, p. 44-45.

Aujourd'hui, dans le contexte de la Politique de soutien à domicile et du vieillissement démographique, il est essentiel que le développement des services d'aide domestique se poursuive, qu'il respecte le consensus du Sommet de 1996 et qu'il repose sur l'assurance d'un appui renouvelé de l'État. L'appui financier doit être doublé d'un appui institutionnel, c'est-à-dire qui garantisse l'harmonisation entre les services dispensés par les entreprises de l'économie sociale et les services qui relèvent des instances locales de la santé et des services sociaux.

CONCLUSION

Nous voulions brosser un portrait du travail en économie sociale, celui des femmes en particulier, et rendre visibles la contribution essentielle des préposées aux services d'aide domestique et celle des entreprises d'économie sociale qui les emploient. Cette recherche a permis, dans un premier temps, de délimiter les contours de l'économie sociale, en ce qui a trait aux emplois créés et au chiffre d'affaires généré, et de décrire ses subdivisions entre les principales filières. Il en ressort que le secteur compte près de 7 000 entreprises et génère quelque 66 000 emplois dont plus des trois quarts sont occupés par des femmes. Nos travaux ont révélé un secteur dynamique ayant connu un développement fulgurant au cours des dix dernières années et qui pourrait être appelé à poursuivre sa croissance, sous l'influence des politiques sociales et des politiques régionales.

Un survol historique permet d'abord de revoir le processus par lequel la société québécoise s'est dotée des infrastructures sociales que réclamait le mouvement des femmes. Nous rappelons que si l'histoire dit que c'est la Marche des femmes contre la pauvreté qui a remis la question de l'économie sociale sur la table, elle dit aussi que c'est réellement lors du Sommet socio-économique de 1996 et dans les mois qui l'ont suivi, avec la concrétisation des projets présentés et des engagements pris durant celui-ci, que le tournant de l'économie sociale a été pris par la société québécoise et que le développement de cette économie a pris son essor.

Dans le cas de l'aide domestique, les infrastructures sociales mises en place à l'issue du Sommet consistent en un réseau d'entreprises d'économie sociale qui s'étend sur l'ensemble du territoire pour offrir aux adultes non hospitalisés des services complémentaires aux services de santé. Ce réseau regroupe aujourd'hui 101 entreprises qui emploient quelque 6 000 personnes. Les conditions salariales et les avantages sociaux de cette main-d'œuvre sont modestes, correspondant à la situation financière précaire des entreprises bien plus qu'à leur utilité sociale qui n'a fait qu'augmenter depuis l'établissement des premières d'entre elles.

Cette recherche a mis en évidence le fait que, dans la situation démographique du Québec, caractérisée par le vieillissement de la population et par un certain accroissement du pourcentage de personnes en perte d'autonomie, les entreprises offrant les services d'aide domestique sont de plus en plus sollicitées. Qui plus est, les orientations gouvernementales suivies en matière de services et de soins de santé, consistant à écourter ou à éviter les séjours en milieu hospitalier, de même que celles qui furent énoncées dans la Politique de soutien à domicile, rendent encore plus pressante la demande adressée à ces entreprises.

Il ne fait donc pas de doute que la demande de services à domicile ira en s'accroissant dans les prochaines années et que cette croissance pourrait être très importante à court et à moyen terme. Les EÉSAD doivent être prêtes à répondre adéquatement à la demande et doivent, pour ce faire, pouvoir planifier la croissance de leurs effectifs et prévoir le type de services qu'elles offriront. Sans cette planification, il ne saurait être question

pour elles de contrôler les conditions de travail des préposées. Pour aider les EÉSAD à planifier leur développement, la concertation de leurs représentants avec les instances de la santé et des services sociaux devient plus que jamais nécessaire.

Le Conseil est d'avis que si l'État a fait le choix de soutenir l'économie sociale, il doit donner à ses promoteurs les moyens de créer et de maintenir des emplois stables et de qualité. La bonification qui vient d'être apportée au *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique* permettra-t-elle de mieux servir les objectifs de ce programme et, ainsi, de consolider le réseau des entreprises d'économie sociale en aide domestique? C'est là le souhait du Conseil, pour qui le succès de la réforme du PEFSAD se mesurera sur trois fronts : par la stabilité des entreprises, par l'amélioration des conditions de travail faites aux préposées et par la qualité des programmes de formation qui leur seront offerts.

Mais au delà du PEFSAD, nous avons vu que le ministre de la Santé et des Services sociaux a choisi de faire des EÉSAD des partenaires de l'implantation de la Politique de soutien à domicile. De ce fait, le Conseil estime que le Ministère devrait assurer aux EÉSAD la reconnaissance de leur autonomie et de leur expertise sur le terrain ainsi que le soutien nécessaire pour pouvoir réaliser avec elles un véritable partenariat.

ANNEXE I

DESCRIPTION DES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Aide domestique : les entreprises d'aide domestique offrent des services d'entretien ménager léger (lessive, balayage, époussetage, nettoyage du réfrigérateur, de la baignoire ou du garde-manger); d'entretien ménager lourd (grand ménage, déneigement de l'accès principal au domicile); d'entretien des vêtements; de préparation des repas sans diète ou d'approvisionnement et autres courses. La clientèle se compose des personnes âgées de 18 ans ou plus qui ont besoin de ces services et qui résident au Québec selon la Loi sur l'assurance maladie. Toutes sont admissibles à une forme d'aide financière à l'exception de celles qui touchent déjà une indemnité pour des services d'aide domestique en vertu d'un régime public (ex. : CSST, SAAQ, anciens combattants). Un certain nombre d'entreprises offrent en outre un service de soins à domicile comprenant bains, soins d'hygiène et autres. Ces services ne sont pas couverts par le PEFSAD.

Centres de la petite enfance : les entreprises appartenant au réseau des CPE sont des organismes à but non lucratif ou, plus rarement, des coopératives qui offrent aux enfants d'âge préscolaire des services de garde éducatifs et aux parents, l'avantage de contributions réduites pour ces services. Les services de garde sont dispensés en installation ou en milieu familial. Certains CPE cumulent les fonctions d'installation de services de garde et de bureau coordonnateur, en ce sens qu'ils doivent gérer la garde en milieu familial, pour un territoire donné. Les conseils d'administration des CPE sont constitués aux deux tiers de parents bénévoles, utilisateurs de services.

Entreprises adaptées : les entreprises adaptées emploient une majorité de personnes handicapées qui, en raison de leurs incapacités, sont considérées comme étant productives, mais non compétitives sur le marché régulier du travail. Ces entreprises offrent une variété de produits et de services, comme par exemple : produits du bois, couture, entretien ménager, articles de bureau, récupération de matériaux recyclables, reliure, infographie, imprimerie, location de main-d'œuvre, etc.

Entreprises d'insertion : les entreprises d'insertion répondent à des besoins de formation et d'accompagnement de personnes en sérieuses difficultés d'intégration au marché du travail, dans un objectif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion. Elles offrent aux personnes en formation un parcours qui leur permet d'acquérir des habiletés et des connaissances spécifiques et transférables, tout en leur apportant un support et un accompagnement dans leur démarche d'intégration sociale et professionnelle. Ces entreprises offrent des produits et des services dans de multiples secteurs : l'alimentation, le commerce de détail ou de gros, la culture, la fabrication, l'informatique, le tourisme, etc.

Centres de ressources périnatales : les centres de ressources périnatales sont des corporations autonomes à but non lucratif qui offrent aux familles un éventail d'activités et de services de soutien, en complément des services offerts par le réseau public, dans le

but de favoriser la santé et le bien-être des familles en période prénatale ainsi que d'accompagner la famille des nouveau-nés dans toutes les étapes de la maternité et de la paternité.

Coopératives funéraires : les coopératives funéraires sont des associations de personnes regroupées en vue de satisfaire leurs besoins en services funéraires. Outre les services offerts lors des funérailles, les coopératives de cette filière s'acquittent auprès de leur clientèle de leur mission d'information et d'éducation. Les membres sont collectivement propriétaires de la coopérative et le pouvoir est exercé démocratiquement par l'assemblée des membres et par les administrateurs élus.

Habitation communautaire : les organismes bénéficiant des programmes gouvernementaux d'aide à la réalisation de logements sociaux et communautaires sont regroupés dans ce sous-secteur. Ces organismes sont représentés au Fonds québécois d'habitation communautaire, un organisme à but non lucratif mis sur pied à la suite du Sommet de 1996, pour soutenir le développement de nouveaux projets de logements communautaires. Le Fonds constitue un lieu de partenariat entre les représentants de l'économie sociale et des milieux communautaire, financier, municipal et gouvernemental pour réaliser, maintenir et rendre accessibles aux ménages à modeste ou à faible revenu des unités de logement communautaire de qualité.

Forêt : les coopératives forestières forment la plus grande partie du groupe des entreprises de l'économie sociale dans le secteur forestier. Cette filière regroupe également les initiatives innovatrices de gestion multiressources prenant place dans le milieu forestier, tels les bleuetières exploitées en forêt publique, les établissements d'acériculture (produits de l'érable) et les projets de forêt habitée. De plus, à la suite du dépôt du rapport Coulombe et pour atténuer les répercussions de la baisse de la possibilité forestière sur les travailleurs forestiers, les communautés et les entreprises forestières, le gouvernement a mis sur pied un programme visant la réalisation de projets en économie sociale sur les territoires affectés par la révision de la possibilité forestière. Le MDÉIE s'est vu confier un montant de 5 millions de dollars pour mettre en vigueur ce programme.

Agroalimentaire : les coopératives agricoles (à l'exception des deux plus grandes et des coopératives de travailleurs) et les coopératives d'alimentation sont regroupées dans cette filière.

Ressourceries : les entreprises de cette filière œuvrent dans la gestion de matières résiduelles. Elles ont pour but de contribuer à la protection de l'environnement par l'encouragement à la réutilisation et au recyclage. Les ressourceries créent des emplois rémunérés en plus d'offrir un lieu d'implication pour les bénévoles du milieu. Enfin, elles organisent des stages pour les étudiants en difficulté d'apprentissage et contribuent à l'éducation et à la sensibilisation aux 3R (réduction, recyclage et récupération). Les produits offerts dans les ressourceries sont aussi variés que vêtements, meubles, bicyclettes, livres, peinture, matériaux de construction, etc.

Culture : les entreprises culturelles en économie sociale s'inscrivent résolument dans le mouvement de démocratie culturelle. « Formulée simplement, la démocratie culturelle est le fait d'une société organisée de façon à susciter le maximum de créativité pour tous et toutes, ainsi qu'à promouvoir la consommation la plus intelligente et la plus accessible¹⁵⁰. » On trouve notamment parmi ces entreprises les cercles d'artistes et les organismes formés pour organiser la tenue des Journées de la culture.

Médias communautaires et TIC : les médias communautaires favorisent l'accessibilité et la participation des citoyens, tant sur le plan de leur gestion (conseil d'administration) que de la production, de la mise en ondes ou de la recherche de financement. Ils sont de propriété collective et on dénombre au moins 40 000 personnes membres des télévisions, radios et médias écrits communautaires au Québec. C'est ce caractère communautaire qui les distingue des médias commerciaux et publics et qui façonne leur programmation, collée sur les préoccupations du milieu. Les entreprises des TIC participent aussi au mouvement de démocratisation propre aux entreprises d'économie sociale en tant que ressource technique pour permettre l'intégration et l'utilisation des TIC par le mouvement associatif et d'économie sociale. D'autres agissent plus particulièrement au niveau local comme centre d'accès communautaire à Internet ou, de façon sectorielle, en travaillant avec des groupes ciblés. D'autres encore interviennent au niveau régional en offrant, par exemple, des services de fournisseur d'accès à Internet.

Tourisme social : les entreprises de la filière du tourisme social ont pour mission de combler les besoins en infrastructures d'hébergement (camps de vacances, camps familiaux et auberges de jeunesse) des organismes nationaux de loisirs culturels et scientifiques, socio-éducatifs, de plein-air et de tourisme social.

Coopératives scolaires : les coopératives en milieu scolaire sont des associations visant à offrir aux étudiantes et aux étudiants membres des produits tels que livres, papeterie, matériel d'informatique et alimentation, au coût le plus bas possible. Elles sont présentes dans la majorité des cégeps et des universités francophones.

¹⁵⁰ Michel BELLEFLEUR. « Loisir et démocratie culturelle », communication présentée à l'ACFAS, mai 1999, cité dans Chantier de l'économie sociale. *L'économie sociale et le ministère de la Culture et des Communications : quelques éléments de définition et de problématique*, Montréal, le Chantier, juin 2002.

ANNEXE II

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

M^{me} Nathalie Barde
Directrice générale
Coopérative de services à domicile
L'Islet Nord-Sud

M^{me} Danielle Boileau
Chargée de programme
Direction de la contribution et de l'aide financières
Régie de l'assurance maladie du Québec

M^{me} Sylvie Boivin
Directrice des opérations
Coopérative de services à domicile de Charlesbourg

M^{me} Lucie Bussière
Directrice générale
Coopérative de services à domicile de Charlesbourg et
Coopérative de services à domicile Avantages

M. Benoît Caron
Directeur général
Coopérative de développement régional Québec-Appalaches

M^{me} Michèle Charpentier
Professeure
École de service social
Université du Québec à Montréal

M. Patrice Duguay
Professionnel scientifique
Institut de recherche sur la santé et la sécurité au travail

M^{me} Sylvie Dumont
Directrice générale par intérim
Aide à la communauté et services à domicile
Loretteville

M. Xavier Fonteneau
Directeur général de l'Économie sociale
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M^{me} Danielle Fournier
École de service social
Université de Montréal

M. Mario Léonard
Direction générale de l'économie sociale
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

M^{me} Suzanne Maltais
Direction des activités communautaires
Et des personnes handicapées
Ministère de la Santé et des Services sociaux

M^{me} Marie-Hélène Méthé
Directrice des liens avec les réseaux et les régions
Chantier de l'économie sociale

M. Raymond Morin
Directeur général jusqu'en juin 2006
Coopérative de services à domicile
L'Islet Nord-Sud

M. Yves Vaillancourt
Professeur associé à l'École de service social de l'UQÀM
Membre chercheur du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques
sociales, du CRISES et de l'ARUC-ÉS

BIBLIOGRAPHIE

Adoption de nouvelles mesures dans le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique, note de Danielle Boileau, chargée de programme, Direction de la contribution et de l'aide financières, Régie de l'assurance maladie du Québec, le 20 avril 2006.

ANIM'ACTION. *Portrait de l'économie sociale dans la région de Québec*, Québec, Comité régional d'économie sociale région de Québec, décembre 2001, 98 p. et annexes.

AUBRY, François, Christian JETTÉ et Jacques FOURNIER. « Des entreprises diversifiées, à consolider », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 113-149.

BEAUDET, Gaétan. *Portrait de la main-d'œuvre des entreprises et des organismes du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire : entreprises d'économie sociale en aide domestique, analyse préliminaire*, Montréal, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, novembre 2000, 22 p.

BELLEFLEUR, Michel. « Loisir et démocratie culturelle », communication présentée à l'ACFAS, mai 1999, cité dans CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. *L'économie sociale et le ministère de la Culture et des Communications : quelques éléments de définition et de problématique*, Montréal, le Chantier, juin 2002.

BINHAS, Lynda. *Diagnostic des besoins de formation dans le secteur de l'aide domestique*, Montréal, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, décembre 2005, 108 p.

BINHAS, Lynda. *Portrait régional du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire : région des Laurentides*, Montréal, Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, octobre 2002, 49 p.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégique*, Montréal, le Chantier, 2000, 28 p.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. *De plus en plus on prend de la place : Rapport annuel 2002-2003*, Montréal, le Chantier, 2003, 27 p.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. *L'économie sociale en mouvement : cahier d'information*, Montréal, le Chantier, septembre-octobre 2000, 4 p.

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE. *L'économie sociale et le ministère de la Culture et des Communications : quelques éléments de définition et de problématique*, Montréal, le Chantier, juin 2002, 10 p.

CLOUTIER, Esther et autres. *Importance de l'organisation du travail comme soutien aux stratégies protectrices des AFS et des infirmières des services de soins et de maintien à domicile*, résumé, Montréal, Institut de recherche sur la santé et la sécurité au travail, mars 2006, 44 p.

Colloque *Femmes en marche vers l'an 2000 : faire des politiques sociales un tremplin*, actes du colloque tenu le 5 mai 1995 à Montréal, Québec, Conseil du statut de la femme, 1995, 189 p.

COMEAU, Yvan. *Le rapport salarial dans la nouvelle économie sociale au Québec*, conférence présentée dans le cadre des Troisièmes rencontres Inter-Universitaires d'Économie Sociale et Solidaire « Économie solidaire et innovations », Toulouse, mars 2003.

COMEAU, Yvan et autres. « L'économie sociale et le Plan d'action du Sommet socioéconomique de 1996 : le bilan des acteurs sur le terrain », *Nouvelles Pratiques sociales*, vol. 15, n° 2, 2002, p. 186-202.

COMEAU, Yvan et autres. *L'économie sociale et le Plan d'action du Sommet sur l'économie et l'emploi*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval, 2001, 277 p.

COMEAU, Yvan et François AUBRY. « Les rapports de travail et la participation des employés », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 201-233.

COMEAU, Yvan et INTERCDC CHAUDIÈRE-APPALACHES. *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région – Chaudière-Appalaches*, L'Islet, Éditions Terres fauves, 2003, 199 p.

COMITÉ DE LA SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC. *Défis de la reconfiguration des services de santé mentale*, [rédaction : Henri Dorvil et autres], Québec, le Comité, octobre 1997, 264 p., adresse Web : [http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/documen/publication.nsf/fb143c75e0c27b69852566aa0064b01c/d1251d29af46beec85256753004bdf7/\\$FILE/97_155co.pdf](http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/documen/publication.nsf/fb143c75e0c27b69852566aa0064b01c/d1251d29af46beec85256753004bdf7/$FILE/97_155co.pdf) (page consultée le 10 juillet 2006)

COMITÉ DIRECTEUR SUR LES MÉDIAS COMMUNAUTAIRES. *Les médias communautaires au Québec : état de la problématique*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2005, 79 p.

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE. *Entre l'espoir et le doute : rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale*, Québec, le Comité, 1996, 105 p.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Info-Région spécial sur l'économie sociale*, janvier 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Pour un virage ambulatoire qui respecte les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Moisan, coll. : Ginette Plamondon], Québec, le Conseil, mai 2000, 58 p.

CORBEIL, Christine, Francine DESCARRIES et Marie MALAVOY. « Les paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 235-260.

CORBIN, Lise. *L'aide domestique dans le cadre des services d'aide à domicile : rapport d'étape*, Montréal, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 1996, dans Marie MOISAN. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 1999, 121 p.

DEFOURNY, Jacques et José Luis MONZON CAMPOS. *Économie sociale : entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, CIRIEC, Université De Boeck, 1992, 459 p.

DEMOUSTIER, Danièle. *L'économie sociale et solidaire : s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, La Découverte, 2003, 206 p. (Coll. : Alternatives économiques).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA. *Le gouvernement du Canada annonce un investissement de 35,1 millions de dollars pour l'économie sociale au Québec*, communiqué de presse du 25 avril 2005.

EMPLOI-QUÉBEC. *Rapport quinquennal 2000-2005 sur la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, Québec, Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre, 2005, 150 p.

FAVREAU, Louis. *Développement social au Québec : le renouvellement des stratégies de développement des communautés de 1990 à aujourd'hui*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, novembre 2005, 24 p.

FAVREAU, Louis. *Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec : essai d'analyse politique*, Gatineau, Université du Québec en Outaouais, mai 2005, 37 p.

FAVREAU, Louis. *Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive*, Hull, Observatoire en économie sociale et en développement régional, Université du Québec en Outaouais, mars 2005, 30 p.

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC. *Au diapason d'un réseau de développement coopératif en région*, Québec, la Fédération, juillet 2003, 16 p., adresse Web : www.fcdrq.coop/insert.php?docid=939 (page consultée le 29 juin 2006).

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE SERVICES À DOMICILE DU QUÉBEC. *Mémoire présenté devant la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux*, Québec, la Fédération, 2000, 26 p.

FONTAN, Jean-Marc, Marguerite MENDELL et Nancy NEAMTAN. « Économie sociale et gouvernement Martin : un premier pas franchi », *Le Devoir*, 22 mars 2004, p. A6-A7.

FOURNIER, Jacques. *Le terreau de tous les dérapages*, lettre d'opinion publiée sur le site Internet de Interaction communautaire, le 11 janvier 2001.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE. *Osons la solidarité*, rapport déposé au Sommet sur l'économie et l'emploi tenu à Québec en octobre 1996, adresse Web : <http://www.unites.uqam.ca/econos/rosonsf.htm> (page consultée le 7 mars 2006).

GUAY, Danielle, Christine CORBEIL et Francine DESCARRIES. *Coup de main à domicile : monographie d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique*, Montréal, Université du Québec à Montréal, décembre 2003, 65 p. (Coll. : Cahiers du LAREPPS, n° 03-11).

GUESLIN, André. *L'invention de l'économie sociale : idées, pratiques et imaginaires coopératifs et mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Économica, 1998, 430 p.

JETTÉ, Christian et Benoît LÉVESQUE. « Les rapports de consommation et la participation des usagers », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 151-199.

LÉGARÉ, Marie et Carol SAUCIER. *Monographie de la corporation Aide-maison Vallée de la Matapédia*, Montréal, Université du Québec à Montréal, décembre 2002, 44 p. (Coll. : Cahiers du LAREPPS, n° 02-14).

LEMIEUX, Louise. « Les entreprises d'économie sociale sont méconnues », *Le Soleil*, 16 juillet 2005, p. B-8.

LÉVESQUE, Benoît et William NINACS. *L'économie sociale au Canada : l'expérience québécoise*, Montréal, Les Publications de l'IFDÉC, 1997, 17 p.

L'R DES CENTRES DE FEMMES DU QUÉBEC et REGROUPEMENT DES RESSOURCES ALTERNATIVES EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC. *La réforme Lavoie-Roux-Côté : entre la vertu et la pratique... Tout un océan d'incertitudes*, [rédaction : Françoise David, Lorraine Guay et Lise Lamontagne], Montréal, mars 1991, 46 p.

MARTEL, Chantal. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, Québec, Conseil du statut de la femme, février 1996, 37 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Chez soi le premier choix – La politique de soutien à domicile*, Québec, le Ministère, 2003, 43 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Chez soi le premier choix – Précisions pour favoriser l'implantation de la politique de soutien à domicile*, Québec, le Ministère, 2004, 39 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique : aperçu des modalités*, Québec, le Ministère, 1998, 8 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Un défi de solidarité : les services aux aînés en perte d'autonomie, Plan d'action 2005-2010*, Québec, le Ministère, 2005, 51 p.

MINISTÈRE DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA RECHERCHE. *Prioriser l'emploi et la solidarité – Plan d'action pour le développement des entreprises d'économie sociale – Budget 2003-2004*, Québec, le Ministère, 2004, 27 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE. *Portrait 2003 des entreprises en aide domestique*, [réalisé par : Jocelyne Chagnon, coll. : France Boutin et autres], Québec, le Ministère, 2004, 69 p.

MOISAN, Marie. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 1999, 121 p.

NEAMTAN, Nancy. *Économie sociale et évaluation : état du dossier au Québec*, Forum sur l'innovation sociale, Washington, OCDE, septembre 2000, 29 p.

NEAMTAN, Nancy et Lorraine SÉGUIN-GOËTZ. « Le réseau de services d'aide domestique : 1 300 nouveaux emplois pour 19 000 clients », *Le Soleil*, 3 février 1999, p. B-11, cité dans Marie MOISAN. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 1999, 121 p.

PAQUET, Renaud, Jean-Pierre DESLAURIERS et Marc SARRAZIN. « La syndicalisation des salariés du communautaire », *Relations industrielles*, vol. 5, n° 2, 1999, p. 337-364, dans Yvan COMEAU. *Le rapport salarial dans la nouvelle économie sociale au Québec*, conférence présentée dans le cadre des Troisièmes rencontres Inter-Universitaires d'Économie Sociale et Solidaire « Économie solidaire et innovations », Toulouse, mars 2003.

Pour un renforcement du partenariat au service des personnes éloignées ou exclues du marché du travail : rapport synthèse du comité de travail initié par le Chantier de l'économie sociale, en collaboration avec la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre, Québec, Table de concertation, Chantier de l'économie sociale, juin 2005, 59 p.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC. *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique – Bilan au 31 mars 2005*, [coordination et rédaction : Danielle Boileau], Québec, la Régie, 2005, 59 p.

REGROUPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE DOMESTIQUE DU QUÉBEC. *Document de préparation aux rencontres régionales des EÉSAD*, Montréal, le Regroupement, septembre 2005, 23 p.

REGROUPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE EN AIDE DOMESTIQUE DU QUÉBEC. *Mémoire sur le financement de la santé*, [recherche et rédaction : M. Corbeil et J.-Y. Bernard], La Prairie, le Regroupement, septembre 2000, 34 p.

VAILLANCOURT, Yves et autres. «Le cas du Québec : la fragile émergence d'une nouvelle régulation solidaire », dans Yves VAILLANCOURT et Louise TREMBLAY. *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*, Montréal, LAREPPS, 2001, p. 23-65.

VAILLANCOURT, Yves et Louise TREMBLAY. *L'économie sociale dans le domaine de la santé et du bien-être au Canada : une perspective interprovinciale*, Montréal, LAREPPS, 2001, 184 p.

VAILLANCOURT, Yves, François AUBRY et Christian JETTÉ. « Conclusion : des défis majeurs à relever », dans Yves VAILLANCOURT, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 283-316.

VAILLANCOURT, Yves, François AUBRY et Christian JETTÉ. *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, 341 p.

VIVIT, Florence, Christian JETTÉ et Mélanie FONTAINE. *La Grande Vadrouille : monographie d'une entreprise d'économie sociale en aide domestique*, Montréal, UQÀM, 2002, 76 p. (Coll. : Cahiers du LAREPPS, n° 02-04).